



OBSERVATOIRE DE L'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE

Rapport annuel

des services
PRODUCTEURS ET DISTRIBUTEURS



Édition 2025 - Données 2023

Le rapport annuel des services d'eau potable en Ille-et-Vilaine

Chaque année, le SMG Eau 35 établit une photographie du service d'eau potable sur l'Ille-et-Vilaine, décrivant son organisation, le patrimoine, ainsi que les performances des systèmes de production et de distribution de l'eau.

Cette synthèse permet une vision d'ensemble sur le département, propice aux débats sur les problématiques de l'eau.

Elle constitue également un outil de transparence pour les acteurs de l'eau et les citoyens quant au service public de l'eau sur le département.

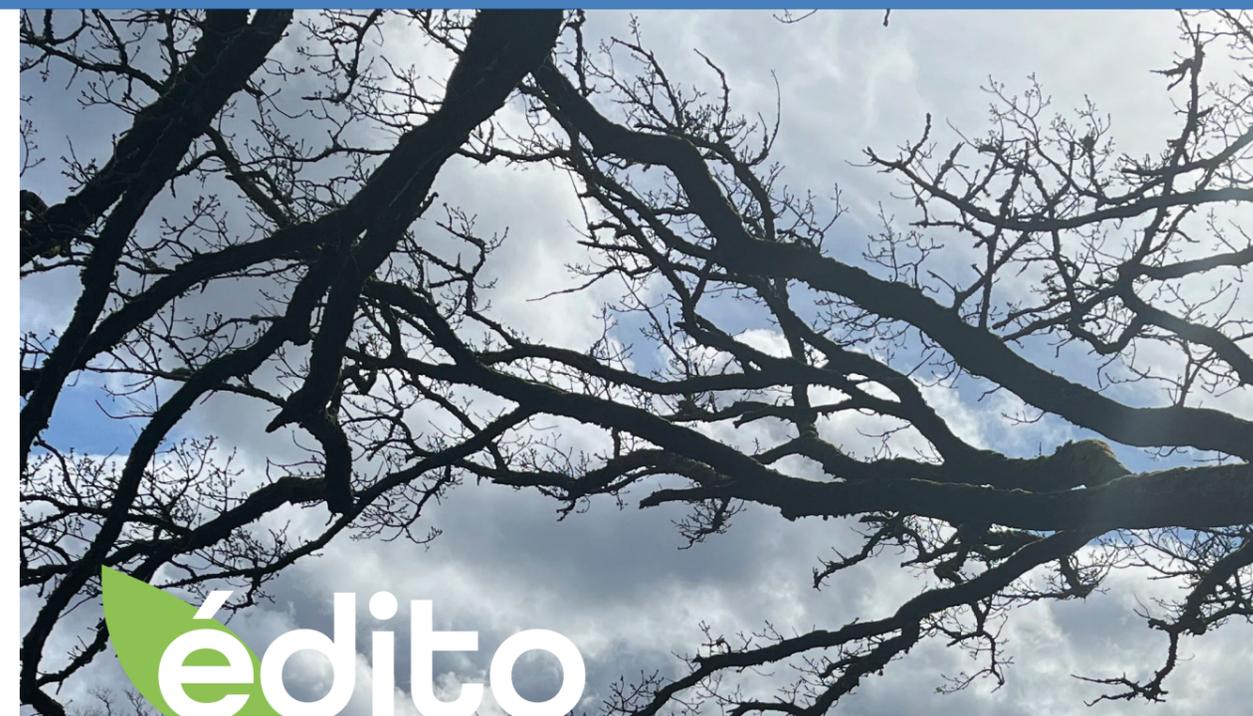
LE CONTENU DU RAPPORT ANNUEL

- Les caractéristiques des collectivités en charge de la production et de la distribution d'eau potable
- Les données techniques sur :
 - les ressources en eau du département
 - les volumes d'eau mobilisés
 - la performance des réseaux
- La gestion patrimoniale et financière des collectivités de l'eau
- Les prix de l'eau observés sur le département
- La solidarité

DONNÉES EXPLOITÉES

Les données concernant l'exercice 2023 ont été recueillies dans les rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) des collectivités, réalisés pour la plupart par le SMG Eau 35.

La majeure partie des données brutes est disponible sur le site national www.services.eaufrance.fr.



Comme chaque année, le SMG Eau 35 rassemble et met en perspective les données de l'eau potable en Ille-et-Vilaine dans ce rapport annuel de l'Observatoire de l'eau.

Ce travail permet de dégager les grandes tendances en cours dans le domaine de l'eau potable mais aussi de confronter nos objectifs avec des chiffres vérifiés et fiables.

Cette année, le rapport annuel porte sur les chiffres 2023 avec une bonne surprise puisque la baisse des consommations d'eau mesurée en 2022 - année de sécheresse - s'est prolongée en 2023, malgré la hausse continue de la population breillienne. Une prise de conscience est en cours, il nous faut maintenant la confirmer sur le long terme au travers de nos engagements collectifs et individuels.

Par ailleurs, la gestion du patrimoine lié à l'eau potable et notamment les 18 000 kilomètres de canalisations demeure un enjeu déterminant pour la viabilité de nos services publics d'eau potable dans les décennies à venir, particulièrement dans les secteurs ruraux.

Gestion des ressources en eau, moyens financiers, capacités d'ingénierie et d'animation : la question sensible de la bonne échelle pour l'exercice des compétences d'eau potable doit s'étudier au travers de ces différents enjeux. Ce document a pour objectif de donner à réfléchir sur ces sujets.

Je vous en souhaite bonne lecture,

**Le Président du SMG Eau 35,
Joseph BOIVENT**

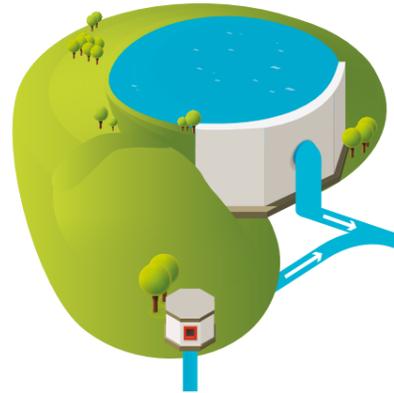


L'eau potable en 2023

PRÉLÈVEMENT DE L'EAU • page 12

17 CAPTAGES D'EAU SUPERFICIELLE
74% des volumes prélevés

61 357 000 m³ prélevés
70 unités de captages en service



98% des volumes prélevés sont protégés par un périmètre de protection

• page 18

L'ORGANISATION TERRITORIALE

• page 6

PRODUCTION D'EAU

58 usines de potabilisation

57 946 000 m³ produits

100% des analyses bactériologiques conformes
98,9% des analyses physico-chimiques conformes



ÉCHANGES D'EAU INTRA-DÉPARTEMENTAL • page 14

MIS EN DISTRIBUTION
99,0%

4 342 000 m³ importés

61 678 000 m³ mis en distribution

610 000 m³ exportés

LES ÉCHANGES D'EAU AVEC LES DÉPARTEMENTS VOISINS



DISTRIBUTION DE L'EAU • page 20

• page 20

PERFORMANCES DES RÉSEAUX • page 24

12,8% de pertes d'eau (7 948 000 m³)

87,2% de rendement RPQS

GESTION PATRIMONIALE • page 28

18 100 km de canalisation

Taux de renouvellement : 1,00%/an

53 261 000 m³ de volumes consommés

POPULATION DESSERVIE :
1 114 500 habitants
552 000 abonnés

CONSOMMATION PAR HABITANT :
131 L/habitant/jour
100% des analyses bactériologiques conformes
99,9% des analyses physico-chimiques conformes

LE PRIX DE L'EAU • page 32

Prix moyen de l'eau : 2,65€/m³

FORTE AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU EN ILLE-ET-VILAINE

Sommaire

Introduction	2
Synthèse	4

L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE

PAGE 6 L'organisation territoriale de la gestion de l'eau potable	6
La taille des collectivités de l'eau potable	8
Les compétences des services d'eau potable	9
Les modes de gestion des services d'eau potable	10

LES RESSOURCES EN EAU

PAGE 12 Les prélèvements d'eau dans le département	12
Les productions et les échanges d'eau	14
La qualité des eaux brutes	16
La qualité des eaux distribuées	18
La protection de la ressource	18

LES CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE

PAGE 20 La population desservie	20
Les volumes consommés	20
L'analyse des consommations sur les territoires des adhérents du SMG Eau 35	22

LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

PAGE 24 Le rendement	24
Les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés	25
Les performances des collectivités distributrices	26

LA GESTION PATRIMONIALE ET LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

PAGE 28 Le linéaire de réseaux	28
La connaissance du réseaux	28
Le taux annuel moyen de renouvellement du réseau en Ille-et-Vilaine	29
La gestion patrimoniale	30
Le financement des investissements	30

LE PRIX DE L'EAU POTABLE

PAGE 31 Que recouvre le prix de l'eau ?	31
L'analyse des prix de l'eau potable sur le département	32
L'évolution du prix de l'eau potable en Ille-et-Vilaine	34

AGIR ENSEMBLE POUR LES PERSONNES EN SITUATION FRAGILE

PAGE 35

L'organisation des services d'eau potable en 2023

L'organisation territoriale de la gestion de l'eau potable

La mise en œuvre de la Loi NOTRe avec le transfert de la compétence eau potable aux intercommunalités a bouleversé l'organisation départementale à 3 niveaux (distribution, production et sécurisation). Le nombre de collectivités productrices et distributrices a diminué avec une quinzaine de collectivités en moins à partir de 2020.

Ainsi au 1^{er} janvier 2023, 8 collectivités de l'eau potable adhèrent au SMG Eau 35 au lieu de 9 en 2020 et de 6 en 2019 :

SONT PRÉSENTS:

- Eau du Pays de Fougères,
- Eau des Portes de Bretagne,
- SMP Ouest35,
- Eau du Pays de Saint-Malo,
- La Collectivité Eau du Bassin Rennais,
- La Communauté de Communes Bretagne Romantique,
- La Communauté de Communes St Meen – Montauban,
- Le SIE de la Forêt du Theil

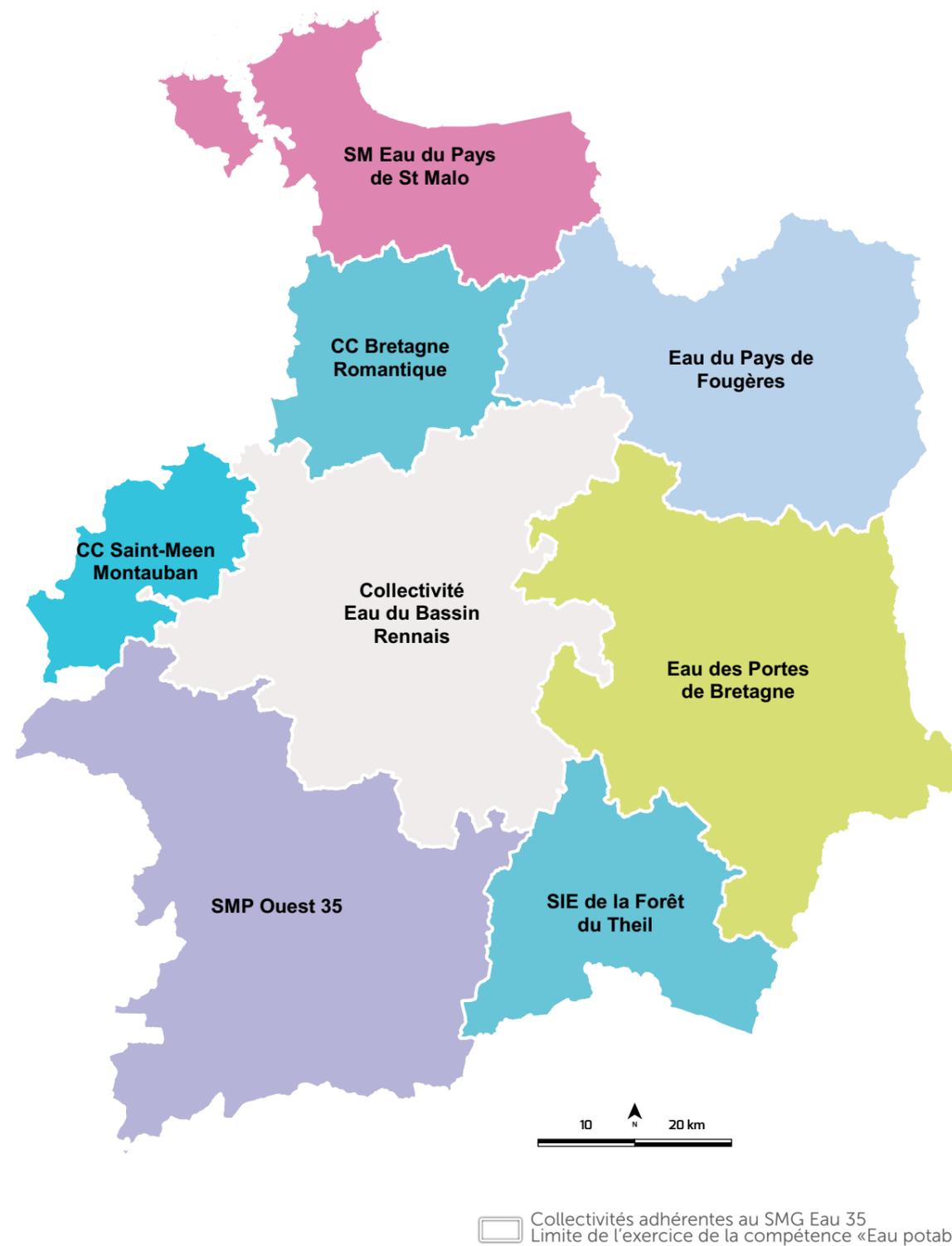
SYNDICAT MIXTE DE GESTION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE L'ILLE-ET-VILAINE (SMG EAU 35)

a pour principale mission la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du département tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Cette mission se décline à travers 3 axes :

AXE 1	AXE 2	AXE 3
SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	ANIMATION DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU POTABLE
Réalisation et suivi du schéma départemental	Financement et assistance technique pour :	Réalisation du RPQS des collectivités
-	• La mise en place et le suivi des périmètres de protection	-
Financement et assistance technique des travaux	• La démarche « captages prioritaires ».	Synthèse annuelle
-	-	-
Maîtrise d'ouvrage de l'Aqueduc Vilaine-Atlantique (AVA)	Financement des actions de reconquête de la qualité de l'eau	Veille juridique
-	-	-
-	Animation des producteurs d'eau pour une gestion optimisée de la ressource	Représentation des collectivités de l'eau auprès des partenaires
-	-	-
-	Amélioration de la gestion des ressources souterraines	Analyse des consommations et économies d'eau

Le SMG Eau 35 regroupe tous les services d'eau potable d'Ille-et-Vilaine ainsi que le Conseil Départemental.

L'organisation territoriale de l'eau potable en Ille-et-Vilaine



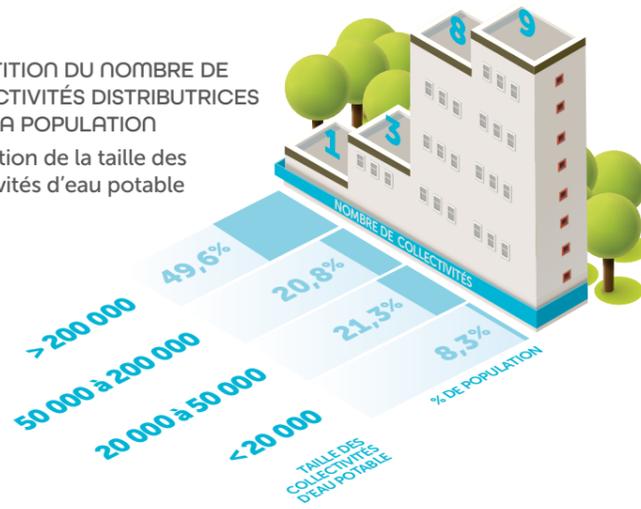
La loi NOTRE, avec la prise de compétence eau potable par la majorité des intercommunalités, a conduit depuis 2020 à des bouleversements continus dans l'organisation historique. Cette organisation ne bouge pas en 2023 et restera stable jusqu'en 2025.

L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE EN 2023

La taille des collectivités distributrices de l'eau potable

Sur les 21 collectivités distributrices, 16 sont des structures intercommunales et desservent 92% des habitants. La taille moyenne des collectivités est de 53 100 habitants. La Collectivité Eau du Bassin Rennais dessert 49,6 % de la population du département.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES ET DE LA POPULATION en fonction de la taille des collectivités d'eau potable



Les collectivités productrices et distributrices de l'eau potable

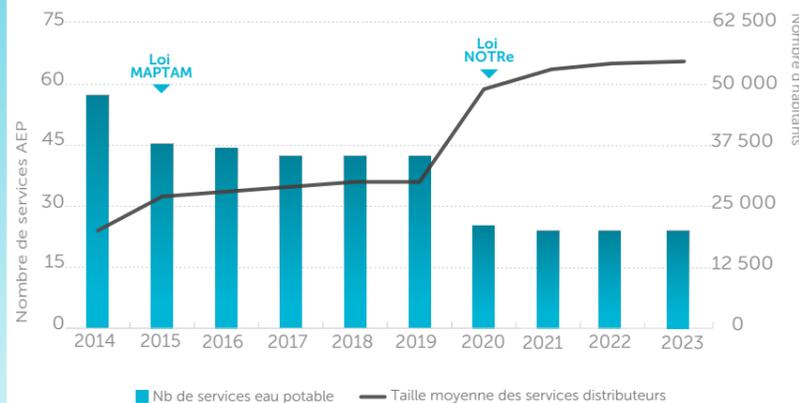
23 collectivités

exercent tout ou une partie de la compétence eau potable.

Elles étaient

41 en 2019,
56 en 2014

ÉVOLUTION DES SERVICES EAU POTABLE PRODUCTEURS ET DISTRIBUTEURS



Loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), 2 lois sur l'organisation territoriale qui ont amené, à ce jour, à **diviser par deux le nombre de collectivités de l'eau en Ille-et-Vilaine.**

Les compétences des services d'eau potable en Ille-et-Vilaine

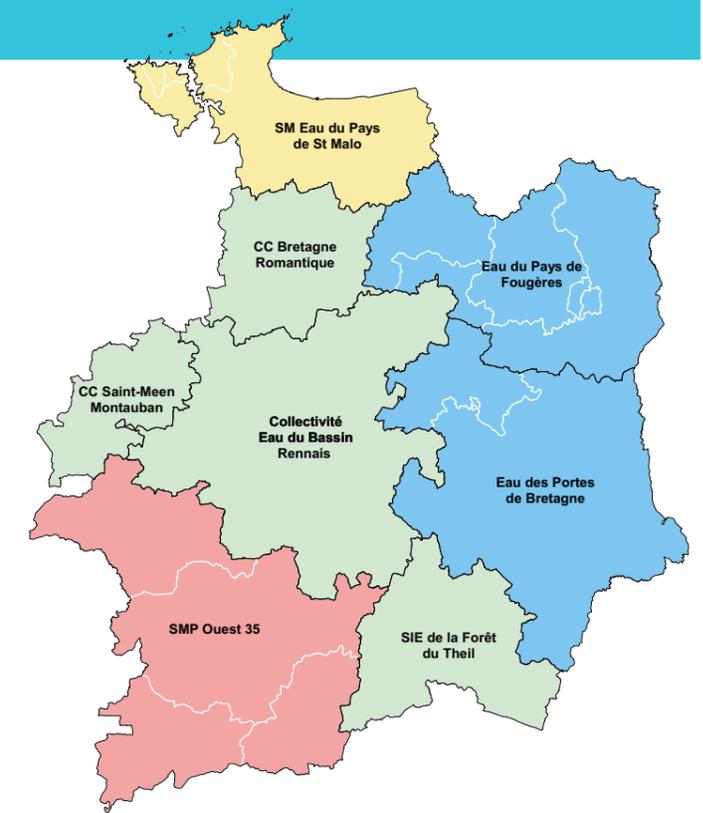
4 de nos adhérents assurent la totalité de la compétence eau potable sur leur territoire. Les 2 Communautés de communes, la Collectivité Eau du Bassin Rennais et le SIE de la Forêt du Theil.

Pour les 4 autres adhérents, la compétence est partagée :

- Eau du Pays de Fougères et Eau des Portes de Bretagne possèdent la compétence production en totalité et la distribution sur une partie de leur territoire. Une ou plusieurs collectivités assurent la distribution sur le territoire restant.
- Eau du Pays de Saint-Malo s'occupe uniquement de la production sur l'ensemble de son territoire. La distribution est assurée par ses propres adhérents.
- Pour le SMP Ouest 35, la compétence production est partagée avec ses adhérents. Ces derniers assurent seuls la compétence distribution.

COMPÉTENCES DES ADHÉRENTS SMG EAU 35

- Producteur en totalité / Distributeur en totalité
- Producteur en totalité / Distributeur partiel
- Producteur en totalité
- Producteur partiel



- Collectivité de base
- Adhérent SMG Eau 35
- Limite de l'exercice de la compétence «Eau potable»

Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2023) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2025



- Adhérents au SMG Eau 35
- Limite de l'exercice de la compétence «Eau Potable»

Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2023) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2025

Poursuite des évolutions en 2024 et 2025 liées à l'application de la Loi NOTRe

En 2024, les limites des territoires et les compétences des services d'eau potable ne changent pas.

En 2025, la dissolution du SME de la Forêt de Paimpont conduit à l'intégration de la CC de Brocéliande dans la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Les autres communes du syndicat de la Forêt de Paimpont sont reprises par leur Communauté respective, CC St Méen-Montauban et Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Suite à la décision du 22 octobre 2024, Bretagne Porte de Loire Communauté prend la compétence eau potable au 1er janvier 2025 et transfère son exercice aux services d'eau potable actuels (SME du Pays de Bain, des Bruyères et de la Forêt du Theil).

Suite à l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2023, la CC de Côte d'Emeraude prendra la compétence eau potable au 1er janvier 2026.

La loi n°2025-327 du 11 avril 2025 met fin à l'obligation faite aux communes de transférer aux EPCI la compétence eau potable au 1er janvier 2026. A ce jour, en Ille-et-Vilaine, 2 communautés de communes n'ont pas encore intégré cette compétence dans leur statut.

L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE EN 2023

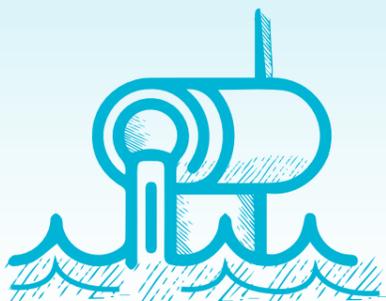
Les modes de gestion des services d'eau potable

Les modes de gestion usités dans le département sont les suivants :
(La répartition porte sur le % d'habitants desservis pour la compétence distribution)

LA RÉGIE

LA STRUCTURE COMPÉTENTE EXPLOITE ELLE-MÊME SON SERVICE AVEC SON PERSONNEL.

Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion de la clientèle. Elle peut avoir recours à des prestataires de services privés pour certaines missions.

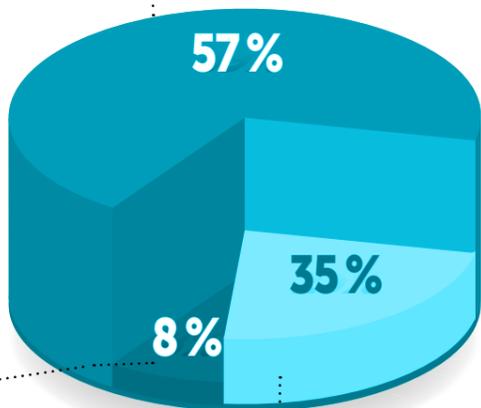


LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC (AFFERMAGE)

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À UNE ENTREPRISE PRIVÉE.

La collectivité est propriétaire des ouvrages de production et distribution. Elle confie contractuellement la gestion du service à une entreprise qui exploite les ouvrages déjà réalisés et assure toutes les charges du service.

La durée moyenne des contrats de délégation se stabilise désormais autour de 10 ans alors qu'en 2005 la durée moyenne d'un contrat était de 16 ans. (La durée des contrats varie entre 5 et 12 ans)



LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL)

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC À UNE SOCIÉTÉ ANONYME DE DROIT PRIVÉ AU CAPITAL 100 % PUBLIC.

Une SPL se crée entre plusieurs collectivités qui en deviennent actionnaires. Sa gouvernance est exercée par des élus désignés par les instances délibérantes des actionnaires.

Elle se voit confier, par relation contractuelle, l'exploitation du service d'eau potable. Les collectivités restent propriétaires de leurs ouvrages.

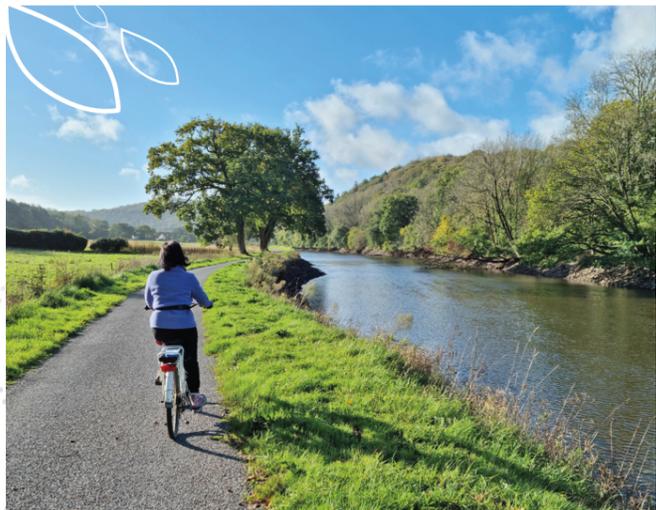
Les changements de modes de gestion au 1er janvier 2023

Le SME du Pays de Bain et le SIE de la Forêt du Theil gérés par VEOLIA changent de prestataire et signent respectivement un contrat d'affermage avec la SAUR et AQUALIA (Nouveau délégataire dans le département).

Le contrat de Combourg avec VEOLIA prend fin en 2022. La commune intègre le contrat de SAUR du secteur Est de la CC de Bretagne Romantique pour 6 ans.

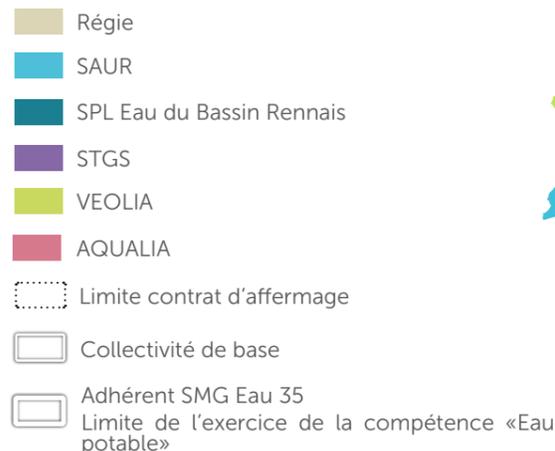
La commune du Rheu intègre la SPL Eau du Bassin Rennais, suivi des communes de Chantepie et Vern au 1er juillet 2023.

Sur le territoire d'Eau du Pays de Fougères, les élus souhaitent que l'ensemble de ses contrats cessent fin 2025. Le contrat de VEOLIA sur le secteur de Louvigné du Désert s'est achevé fin 2022. Pour les 3 ans qui suivent, la collectivité fait le choix d'une régie avec une prestation de service attribuée à STGS. Pour l'ensemble des productions en régie, la prestation de service est concédée à VEOLIA pour 3 ans.



Distribution de l'eau potable en Ile-et-Vilaine

LES DIFFÉRENTS MODES DE GESTION DES SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2023) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2025



Production de l'eau potable en Ile-et-Vilaine

L'affermage (Concession) n'est plus le seul mode de gestion pour les ouvrages de production. Certaines collectivités se tournent vers des prestations de services à durée plus courte.

LES DIFFÉRENTS MODES DE GESTION DES USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (EN SERVICE)



Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2023) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2025



En 2023 on compte 126 ouvrages de prélèvement exploités par les services publics d'eau potable d'Ille-et-Vilaine. 106 ouvrages souterrains (Puits, forage, drains) et 20 ouvrages superficiels (prise d'eau en retenue, au fil de l'eau, en carrière), ce qui correspond à 72 unités de captages dont 70 en activités.

DÉFINITION

Unité de captage : un ou plusieurs ouvrages de prélèvement (quelques soit sa nature souterrains et/ou superficiels) regroupés au sein d'un même périmètre de protection.

17 UNITÉS DE CAPTAGES D'EAU SUPERFICIELLE

45 203 000 M³ (73,7%) DE VOLUMES PRÉLEVÉS



53 UNITÉS DE CAPTAGES D'EAU SOUTERRAINE

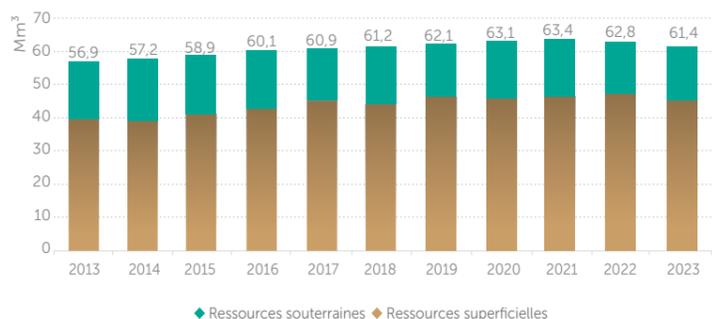
16 153 000 M³ (26,3%) DE VOLUMES PRÉLEVÉS

Les ressources en eau en 2023

Les prélèvements d'eau pour le département

- Les collectivités d'Ille-et-Vilaine prélèvent **61,36 millions de m³** dans le milieu naturel, dont :
 - 49 % sur le bassin versant de la Vilaine,
 - 23 % sur le bassin versant de la Rance/Frémur,
 - 20 % sur le bassin versant du Couesnon,
 - 6 % sur les bassins versants côtiers.

ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU



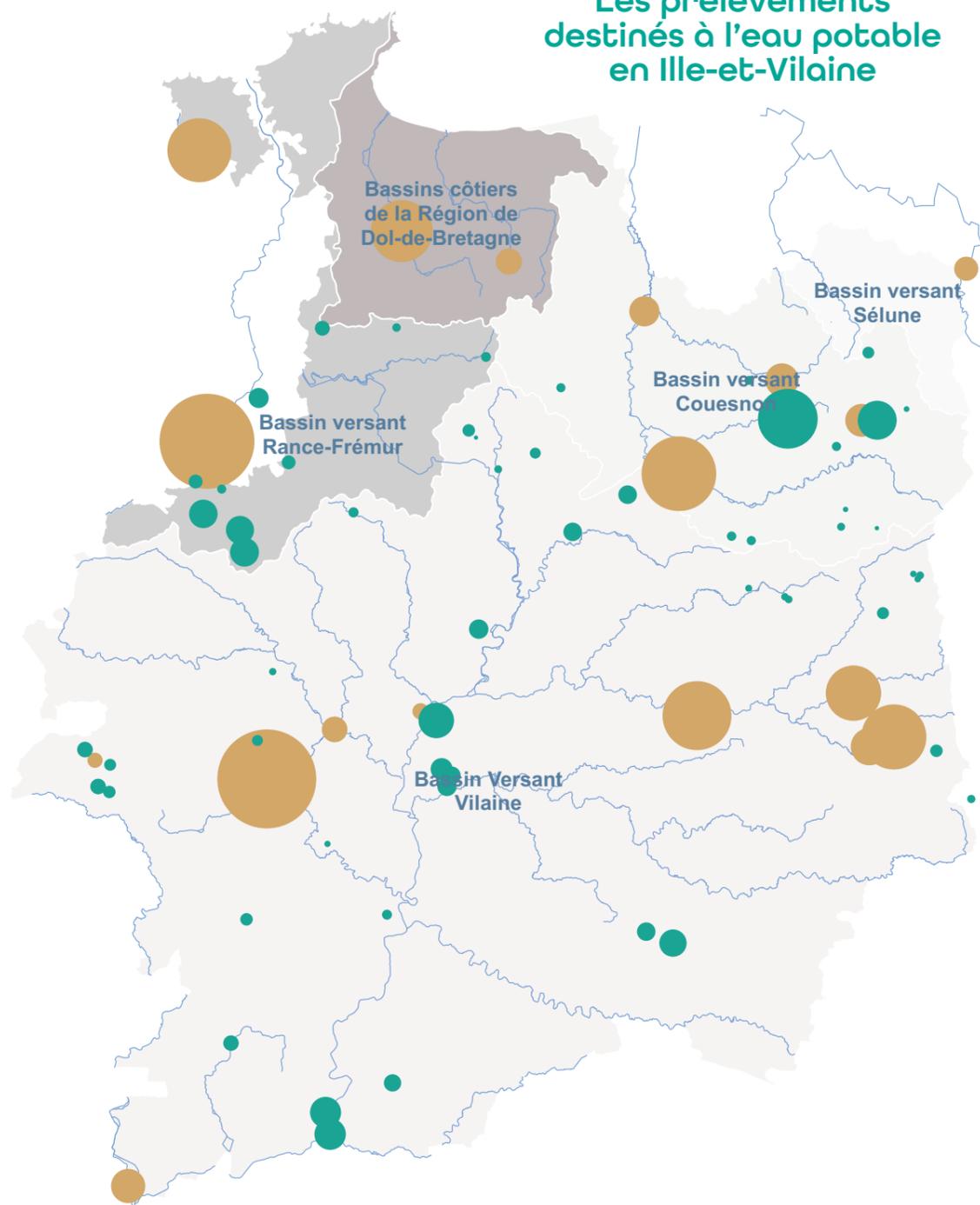
La baisse des prélèvements observée en 2022, année marquée par une sécheresse, s'intensifie en 2023, année sans événement climatique particulier.

La réduction des prélèvements de 2,3% par rapport à 2022 représente 1 440 000 m³ d'eau soit la production de 10 forages produisant 400m³/j (moyenne des forages mis en service depuis les années 90).

On constate une diminution de 4% des prélèvements sur les ressources superficielles alors que les pompages sur les ressources souterraines ont augmenté de 2%.

La baisse des prélèvements sur nos ressources est une conséquence directe de la baisse des consommations d'eau dans notre département.

Les prélèvements destinés à l'eau potable en Ille-et-Vilaine



VOLUME PRÉLEVÉ SUR LA RESSOURCE (M³/AN)



Sources : Données : IGN BD Topo, BD carthage, SMG Eau 35 (2023) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2025

LES RESSOURCES EN EAU EN 2023

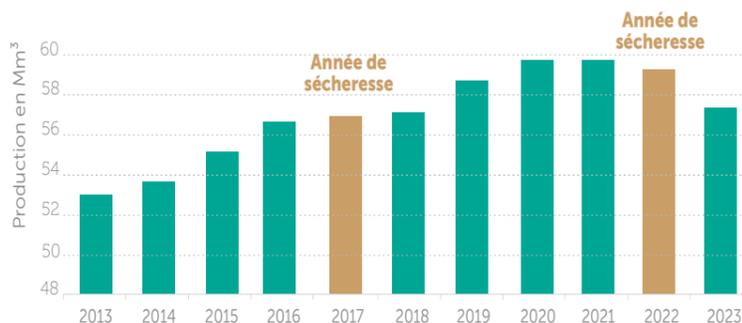
Les productions et les échanges d'eau

Origine de l'eau distribuée en Ile-et-Vilaine

LES PRODUCTIONS D'EAU À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

93,0% des besoins en eau potable sont produits par 58 usines de potabilisation d'une capacité variant entre 10 et 4000 m³/h, soit **57,95 millions de m³**.

ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS EN Mm³

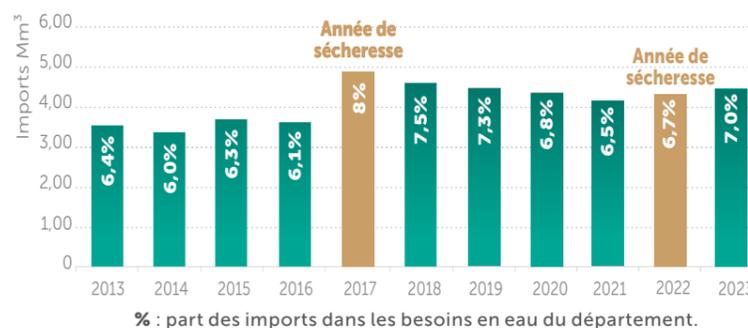


LES IMPORTS D'EAU À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

Chaque année, ces productions sont complétées par des imports d'eau venant des départements limitrophes.

Certaines collectivités achètent de l'eau potable pour leur alimentation ou leur sécurisation à des collectivités voisines, particulièrement le Morbihan (Eaux & Vilaine - barrage d'Arzal) et les Côtes d'Armor.

ÉVOLUTION DES IMPORTS EN Mm³



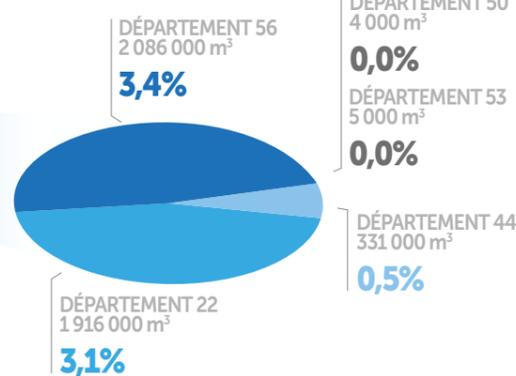
% : part des imports dans les besoins en eau du département.

EAU PRODUITE PAR LES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT
57 946 000 m³

EAU IMPORTÉE DES DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
4 342 000 m³

93,0%

7,0%



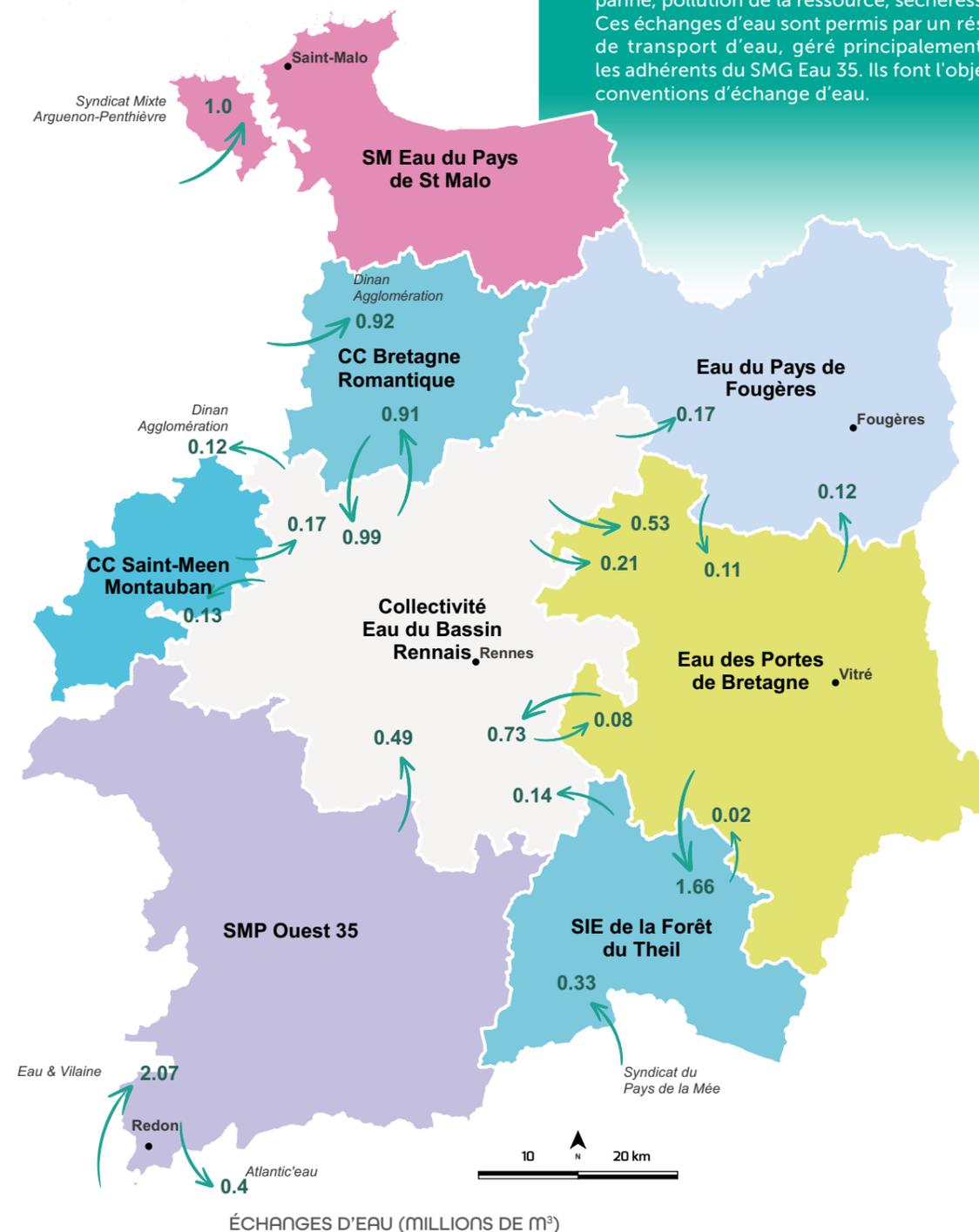
LES EXPORTS D'EAU À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

L'Ile-et-Vilaine exporte très peu vers les départements voisins. Seuls **610 000 m³** d'eau ont été exportés, principalement depuis l'usine de Rophemel, appartenant à la Collectivité Eau du Bassin Rennais et l'usine du Paradet appartenant à Redon Agglomération.

Les principaux échanges d'eau potable entre secteurs

Les échanges d'eau entre les secteurs excédentaires et déficitaires du département sont indispensables.

Les échanges permettent à la fois l'alimentation des secteurs déficitaires et la sécurisation en cas d'arrêt d'une ou plusieurs productions (travaux, panne, pollution de la ressource, sécheresse...). Ces échanges d'eau sont permis par un réseau de transport d'eau, géré principalement par les adhérents du SMG Eau 35. Ils font l'objet de conventions d'échange d'eau.



ÉCHANGES D'EAU (MILLIONS DE M³)

Adhérent SMG Eau 35
Limite de l'exercice de la compétence «Eau potable»

Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2023) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2025

LES RESSOURCES EN EAU EN 2023

La qualité des eaux brutes

Concentration moyenne dans l'eau issue des captages : 18,5 mg/L (pondération par le volume)

Captages souterrains

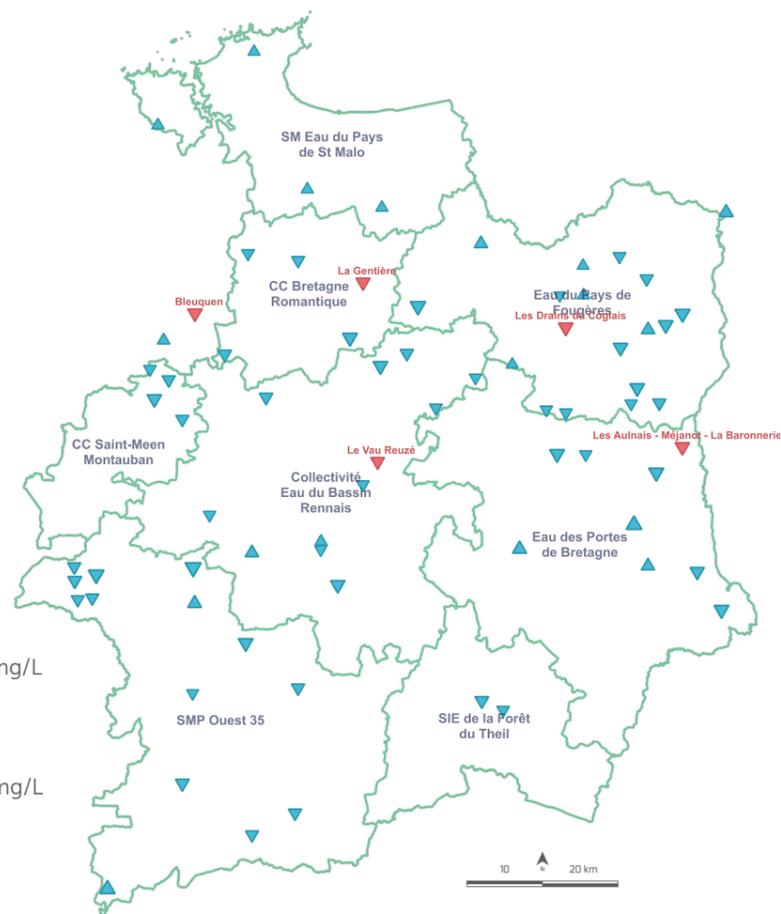
- ▼ Aucun dépassement de la valeur 50 mg/L
- ▼ Au moins un dépassement de la valeur 50 mg/L

Captages superficiels

- ▲ Aucun dépassement de la valeur 50 mg/L
- ▲ Au moins un dépassement de la valeur 50 mg/L

□ Limite adhérent SMG Eau 35

LES NITRATES DANS NOS CAPTAGES



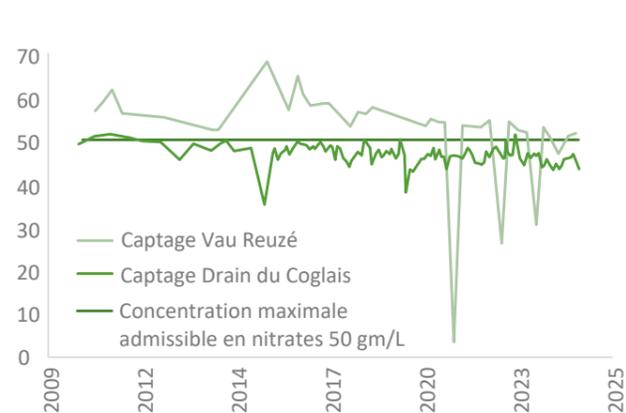
Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2023) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2025

5 captages ont connu en 2023 un dépassement de 50 mg/l pour la concentration en nitrate

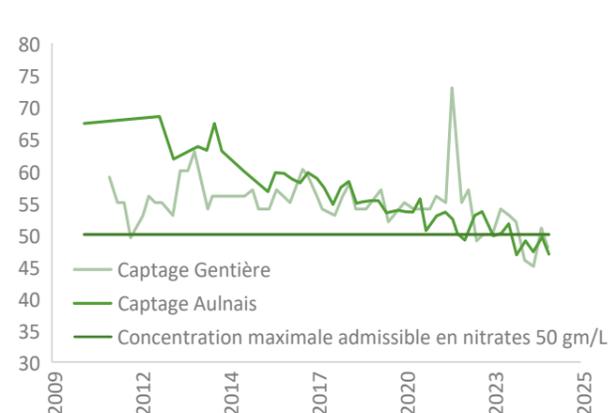
(Norme en nitrates pour les prélèvements d'eaux brutes : <50mg/l pour les eaux superficielles et <100 mg/l pour les eaux souterraines).

Ce sont sensiblement les mêmes que l'année dernière. Ces prélèvements font l'objet d'une dilution pour respecter une concentration en nitrates inférieure à 50mg/l pour les eaux distribuées. Les captages situés en Ile-et-Vilaine sont des captages prioritaires et bénéficient d'un programme d'action pour la reconquête de la qualité de l'eau.

ÉVOLUTION DES NITRATES (2010-2024) CAPTAGES PRIORITAIRES VAU REUZÉ ET DRAINS DU COGLAIS

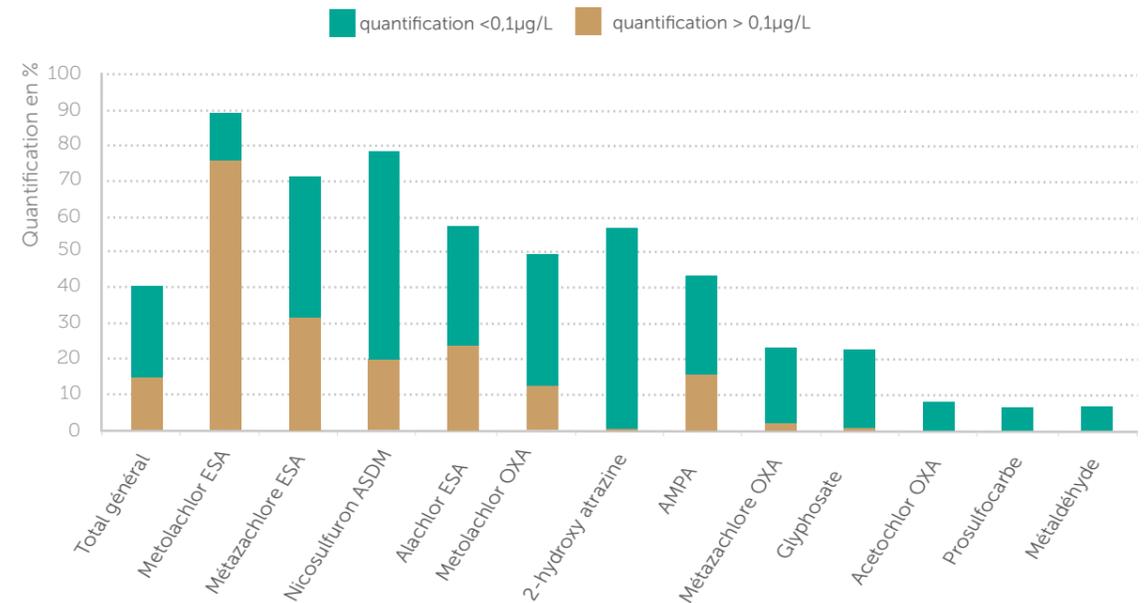


ÉVOLUTION DES NITRATES (2010-2024) CAPTAGES PRIORITAIRES GENTIÈRE ET AULNAIS



LES PESTICIDES DANS NOS CAPTAGES

La limite de qualité Eau brute pour les pesticides est de 1µg/L par molécule et 5µg/L pour la somme des pesticides. Aucun captage ne dépasse ces valeurs en 2023. Le graphique ci-dessous indique les molécules qui sont le plus fréquemment quantifiées. Entre 2022 et 2023, on observe un niveau global de quantification qui a augmenté. En 2022, 10,3% des analyses sur ces pesticides dépassaient la valeur de 0,1µg/L. En 2023, cette valeur est de 15,2%. Par ailleurs, on est passé de 5 molécules dont ce seuil est dépassé plus de 5% du temps à 6 molécules (métolachlore ESA, AMPA, Metazachlore ESA, ASDM, Alachlore ESA, Métolachlore OXA). Avec 2 années de recul, il n'est pas encore possible d'interpréter cette évolution. Le suivi de cet indicateur sera poursuivi dans les années ultérieures pour identifier des tendances.



CAPTAGES SOUTERRAINS ET SUPERFICIEL - PESTICIDES TOTAUX



Captages souterrains

- ▼ Aucun dépassement de la valeur 0,5 µg/L
- ▼ Au moins un dépassement de la valeur 0,5 µg/L
- Limite adhérent SMG Eau 35

Captages superficiels

- ▲ Moyenne des concentrations < 0,5 µg/L
- ▲ Moyenne des concentrations > 0,5 µg/L

Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2023) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2025

Le bilan présenté se réfère à la limite de 0,5µg/L qui correspond à l'eau distribuée. L'objectif est d'identifier les captages qui sont concernés par la présence de pesticides et nécessitent un traitement spécifique.

4 captages souterrains ont eu un dépassement de la valeur 0,5µg/L sur le paramètre « somme des pesticides totaux » en 2023. Les molécules les plus présentes pour ces derniers sont : le métolachlore ESA et l'AMPA (pour un captage).

1 captage superficiel a eu des teneurs en pesticides supérieures à la valeur 0,5µg/L, en moyenne sur l'année 2023. Les molécules les plus présentes pour ce dernier sont : le métolachlore ESA, l'AMPA, le glyphosate, l'ASDM (métabolite du nicosulfuron)

A noter : depuis 2023 le ESA métolachlore n'est plus pris en compte dans le calcul du paramètre « pesticides totaux », du fait de l'évolution de la réglementation, ce qui explique la baisse du nombre de captages superficiels dépassant 0,5µg/L. Ceci génère un moindre risque d'avoir des captages non conformes mais ne permet pas de conclure à une amélioration de la qualité de nos captages.

LES RESSOURCES EN EAU EN 2023

Le contrôle sanitaire des eaux est réalisé par les services de l'Agence Régionale de la Santé. L'ensemble des données de qualité est disponible sur : www.eaupotable.sante.gouv.fr



En Ille-et-Vilaine, 98% des volumes produits sont protégés par un périmètre.

INDICATEUR D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (INDICATEUR DU RPQS)

Cet indice, attribué par l'ARS, traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captages.

- Indice 50 : dossier déposé en Préfecture
- Indice 80 : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- Indice 100 : mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En Ille-et-Vilaine, la moyenne pondérée de cet indice est de 78,6% contre 77% à l'échelle nationale*.

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA - édition Juin, 2024, données 2022.

La qualité des eaux distribuées

BILAN DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Sur le département, l'ARS35 a réalisé 5243 analyses bactériologiques et physico-chimiques en production et distribution :

Production	Nombre de prélèvements	% de conformité	Paramètre non conforme (nb d'analyse)
Paramètres microbiologiques	343	100%	(0)
Paramètres physico-chimiques	365	98,9%	Métabolites de pesticides (3) Bromates (1)
Distribution	Nombre de prélèvements	% de conformité	Paramètre non conforme (nb d'analyse)
Paramètres microbiologiques	2239	100%	(0)
Paramètres physico-chimiques	2296	99,9%	Métabolites de pesticides (2) Nickel (1)
TOTAL	5243	99,9%	

La protection de la ressource

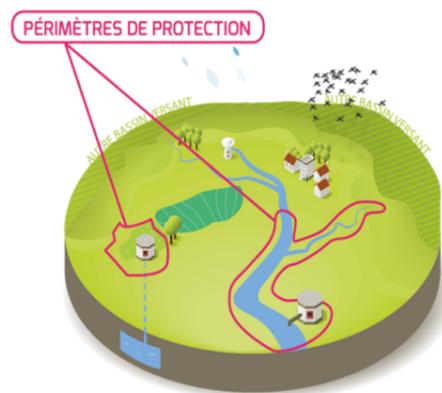
LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES, ACCIDENTELLES, LOCALES : LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

LEUR MISE EN PLACE

La mise en place des périmètres de protection autour des points de prélèvement d'eau est une obligation réglementaire (Article L-1321-2 du Code de la Santé Publique). L'objectif de ces périmètres est de lutter contre les pollutions directes, ponctuelles et accidentelles à proximité des captages.

Au 31 décembre 2023, sur les 72 unités de captages du département :

- 71 sont dotées d'un périmètre de protection
- 1 captage est non officiellement protégé par un arrêté préfectoral (dossier en cours d'instruction)



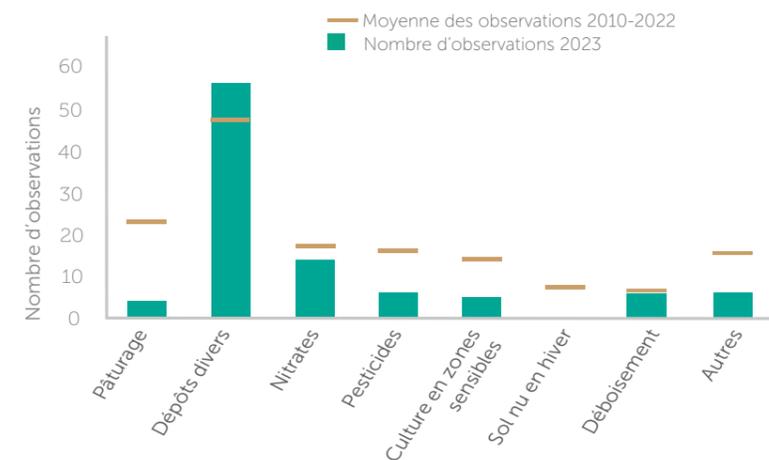
LEUR ACTUALISATION

Les prescriptions des périmètres anciens apportent une protection limitée aux captages. Leur révision est donc nécessaire.

Au 31 décembre 2023, 4 périmètres sont en cours d'actualisation, dont 2 en fin d'actualisation : la Bretonnière, la Cité et 2 en cours d'étude : les retenues de la Valière et de Chèze - Canut. Il conviendrait d'actualiser également les captages de Ville Danet et du Creux du Cannée à Paimpont, afin de leur apporter une meilleure protection.

LEUR SUIVI

Afin d'assurer une protection effective des captages, le SMG Eau 35 accompagne les collectivités productrices dans le suivi des périmètres de protection de captages, depuis 2010. La démarche utilisée consiste en une surveillance basée sur une observation de terrain avec la présence d'élus et/ou techniciens des collectivités Maître d'Ouvrage. Ce suivi complète les inspections contrôles réalisés par les services de l'Etat (ARS, DDTM, DRAAF, OFB...).



SUIVI DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION EN 2023 PAR LE SMG EAU 35 QUELQUES EXEMPLES D'INFRACTIONS

56 Dépôts divers (déchets verts, gravats, ...)

4 Non-respect des règles de pâturage

14 Tas de fumier et rejet azoté

6 Non respect des règles de traitement phyto (pesticides...)

6 Déboisement

6 Autres (trassements, rejets...)

Les constats concernent majoritairement des incivilités liées aux **dépôts divers** et plus particulièrement l'abandon de **Véhicules Hors d'Usage (VHU)**.

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

LES ACTIONS BASSINS-VERSANTS

Le SMG Eau 35 apporte un soutien financier aux actions de reconquête de la qualité de l'eau réalisées dans le cadre des contrats de bassin versant où des captages superficiels d'eau potable sont présents. Ces actions sont définies à l'échelle du contrat en fonction des spécificités du territoire et visent, notamment, à réduire les concentrations en nitrates et pesticides des cours d'eau. Des actions dites « innovantes » peuvent également être financées afin de développer de nouvelles solutions de réduction des pollutions diffuses.

LES CAPTAGES PRIORITAIRES

17 captages utilisés pour l'alimentation en eau potable en Ille-et-Vilaine, sont déclarés prioritaires pour leurs teneurs en nitrates et/ou en pesticides dont 12 pour des captages d'eaux superficielles et 5 pour des eaux souterraines. L'état d'avancement de cette démarche est le suivant :

- 8 ressources superficielles sont au stade de la mise en œuvre du programme d'action ;
- 4 ressources superficielles sont au stade du lancement de la démarche ;
- Sur les 5 ressources souterraines, un paiement pour services environnementaux (PSE) est mis en œuvre, il permet d'accompagner les exploitants agricoles engagés dans des actions de reconquête de la qualité de l'eau vis-à-vis des nitrates. La rémunération est calculée en fonction des résultats des reliquats azotés début drainage et de la couverture permanente des sols.

En 2023, le montant alloué par le SMG Eau 35 à ces actions était de **330 560€**.

Les consommations en eau potable en 2023

DÉFINITIONS

Population desservie : Données Insee Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2020.

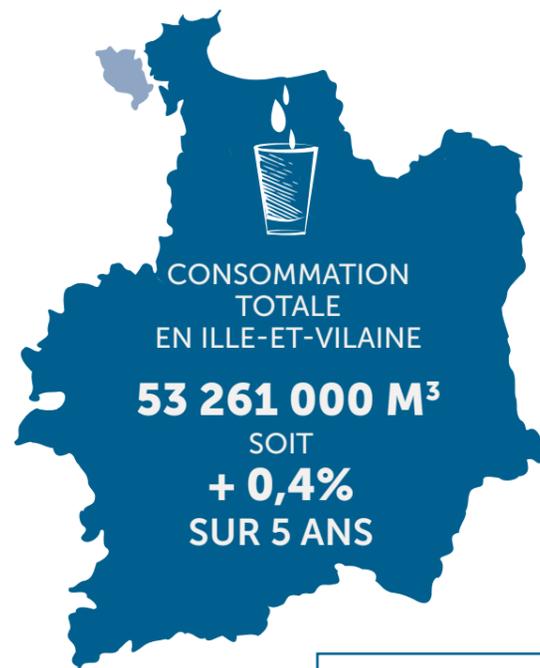
La consommation totale : Elle comprend la consommation des particuliers, des agriculteurs et celle des gros consommateurs (industries, équipements publics, etc.).

La population desservie

POPULATION TOTALE DESSERVIE :
1 114 500 HABITANTS
SOIT UNE AUGMENTATION
DE 4 % SUR 5 ANS.

LE NOMBRE D'ABONNÉS
SUR LE DÉPARTEMENT :
552 000 ABONNÉS

Les volumes consommés

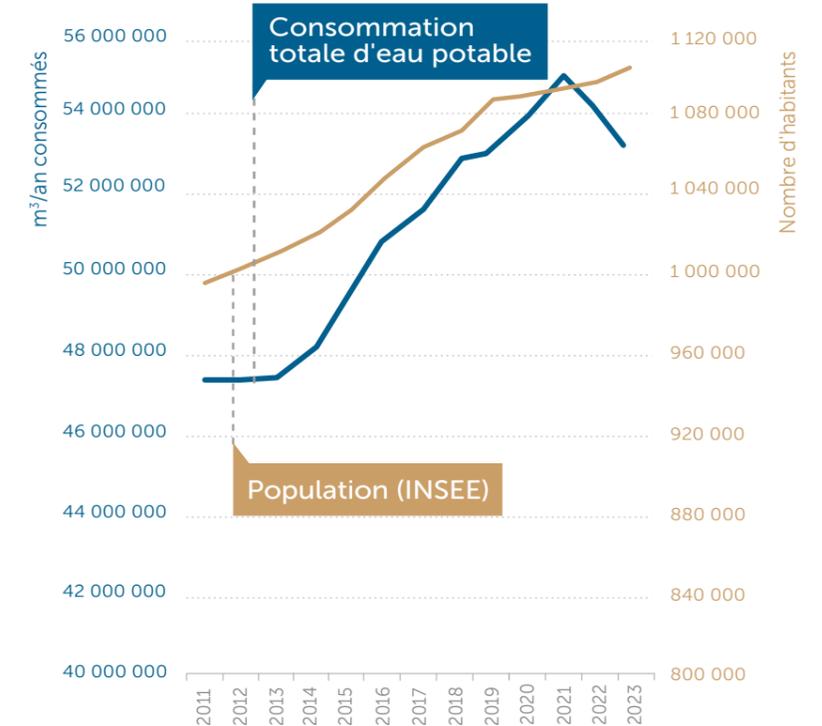
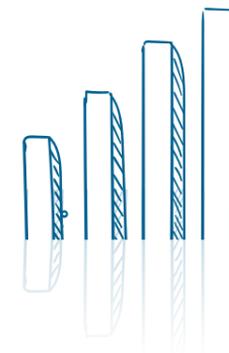


Consommation totale par habitant :
48 m³/habitant/an
soit **131 l/habitant/jour**

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA POPULATION ET DE LA CONSOMMATION

ÉVOLUTION 2022-2023

Population +0,86%
Consommation -2,21%

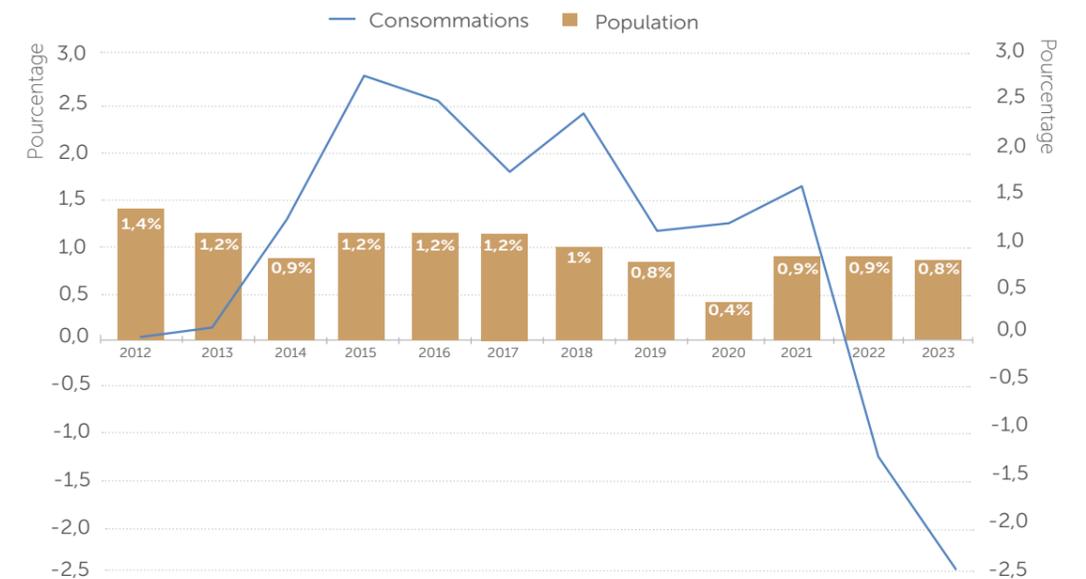


En Ile-et-Vilaine, au cours de ces 5 dernières années, la population continue de s'accroître régulièrement d'un peu moins de 1% en moyenne par an (environ + 9 000 habitants). La consommation d'eau avant 2022 était marquée par une progression plus forte d'environ 2 % en moyenne par an, 2 fois plus rapide que la population entre 2016 et 2021.

Pour la première fois au cours de cette décennie, la consommation en eau potable diminue.

Pour la deuxième année de suite, on observe une baisse des consommations d'eau dans le département. En 2 ans, l'économie se chiffre à environ 1,9 millions de m³ soit une baisse de 3,4% par rapport au pic de consommation de 2021. Ainsi, on retrouve les consommations d'avant COVID.

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA POPULATION ET DE LA CONSOMMATION



Il n'existe pas de corrélation claire entre les augmentations annuelles de la population et de la consommation totale en eau. La population n'est pas le seul paramètre, d'autres activités consommatrices d'eau entrent également en compte. Pour définir les prévisions de consommations à moyen et long terme, il est important de mieux connaître les évolutions de consommations des différents usagers (Particuliers, industriels, agriculteurs,...).

LES CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE EN 2023

UNE NOUVELLE BAISSÉ DES CONSOMMATIONS EST OBSERVÉE EN 2023 À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE :

- 1,2 Mm³
- 2,21%

SOIT UN BAISSÉ D'ENVIRON 1,9 Mm³ SUR 2 ANS.

Adhérent SMG Eau 35	Évolution consommation 2021-2023
Eau du Pays de Saint-Malo	115 400 M ³ (-1,55%)
Eau du Pays de Fougères	-30 300 M ³ (-0,73%)
CC Bretagne Romantique	-78 500 M ³ (-5,21%)
Collectivité Eau du Bassin Rennais	-415 500 M ³ (-1,70%)
CC Saint-Méen-Montauban	-110 100 M ³ (-5,61%)
Eau des Portes de Bretagne	-640 000 M ³ (-7,41%)
SIE de la Forêt du Thiel	-407 200 M ³ (-15,98%)
SMP Ouest 35	-96 900 M ³ (-2,20%)
Total	-1 893 800 M³ (-3,43%)

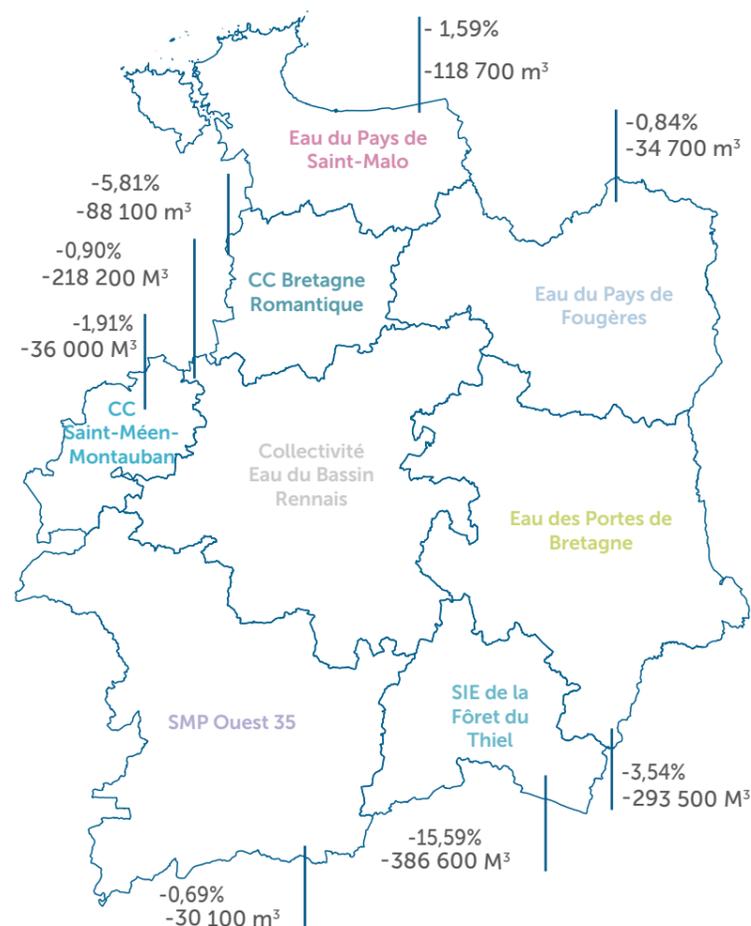
DÉFINITION

Gros consommateurs : toutes les entités qui consomment plus de 10 000m³/an (Industries, Services pour le public, Equipements touristiques et de santé)

Autres usagers : tous les abonnés qui consomment moins de 10 000m³/an.

L'analyse des consommations sur les territoires des adhérents du SMG Eau 35

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS TOTALES DES ADHÉRENTS PAR RAPPORT À 2022



L'ensemble des adhérents du SMG Eau 35 ont connu une baisse des consommations en 2023 et sur les deux dernières années. Cette baisse est plus importante sur les territoires où la part des industriels « Gros consommateurs » représentent plus de 50 % des consommations totales (CC St Méen-Montauban, Eau des Portes de Bretagne et Eau de la Forêt du Thiel).

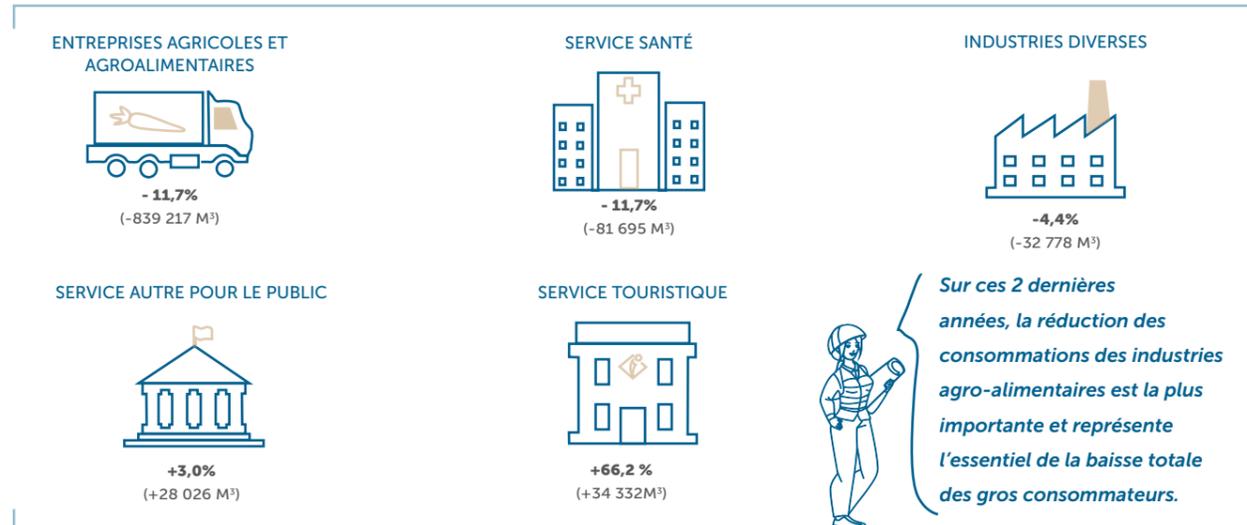
L'interprétation de ces évolutions reste un exercice délicat car la consommation totale intègre les différents types d'usagers (Particuliers, industriels, agricoles,..) pour lesquels on ne sait pas encore dissocier leur consommation.

Cependant, aujourd'hui, on peut scinder deux catégories : « les gros consommateurs » et « les autres usagers ».

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS DES GROS CONSOMMATEURS ET DES AUTRES USAGERS SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (2021-2023)

Adhérent SMG Eau 35	Gros consommateurs	Autres usagers
Eau du Pays de Saint-Malo	+17 900 M ³ (+15,90%)	-191 200 M ³ (-2,74%)
Eau du Pays de Fougères	-22 800 M ³ (-2,21%)	-7 400 M ³ (-0,24%)
CC Bretagne Romantique	-1 300 M ³ (-2,37%)	-77 300 M ³ (-5,31%)
Collectivité Eau du Bassin Rennais	-99 800 M ³ (-3,56%)	-315 700 M ³ (-1,45%)
CC Saint-Méen-Montauban	-61 900 M ³ (-7,46%)	-48 200 M ³ (-4,25%)
Eau des Portes de Bretagne	-496 500 M ³ (-16,20%)	-143 400 M ³ (-2,58%)
SIE de la Forêt du Thiel	-213 300 M ³ (-19,35%)	-193 900 M ³ (-13,41%)
SMP Ouest 35	-71 600 M ³ (-29,72%)	-25 400 M ³ (-0,61%)
Total	-891 300 M³ (-9,28%)	-1 002 500 M³ (-2,20%)

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS DES GROS CONSOMMATEURS PAR TYPE D'USAGE SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (2021-2023)



Sur ces 2 dernières années, la réduction des consommations des industries agro-alimentaires est la plus importante et représente l'essentiel de la baisse totale des gros consommateurs.

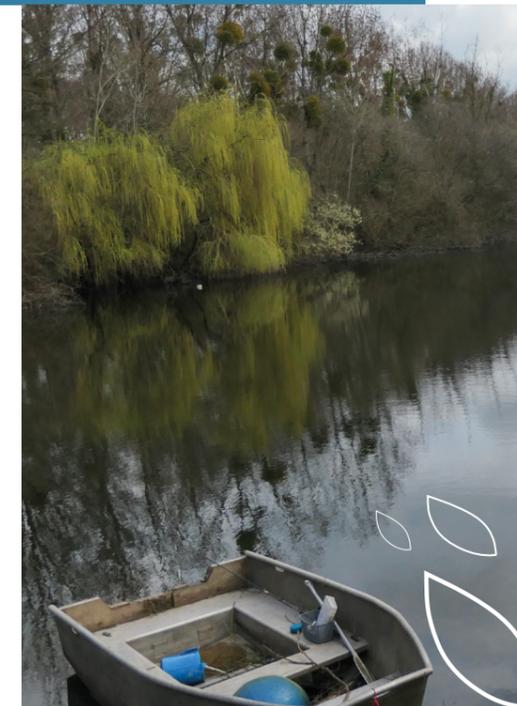
Plusieurs raisons pour expliquer ces baisses de consommations :

Pour les entreprises et les services : l'arrêt ou la baisse d'activité liée à la situation économique et la réduction d'activité liée à des travaux.

Pour l'ensemble des usagers : la pose de compteurs télégrés permet de détecter et réparer rapidement des fuites, et les actions d'incitation aux économies d'eau menées dans le département, notamment les actions menées par les industriels.

Concernant le premier point, les baisses de consommation peuvent être temporaires alors que pour le second, les économies d'eau sont plus durables.

Pour atteindre les objectifs fixés dans le schéma départemental, les actions d'économie d'eau réalisées auprès des différents usagers, au niveau départemental et local, doivent se poursuivre et se développer en étant innovantes et efficaces



Les performances des réseaux d'eau potable 2023

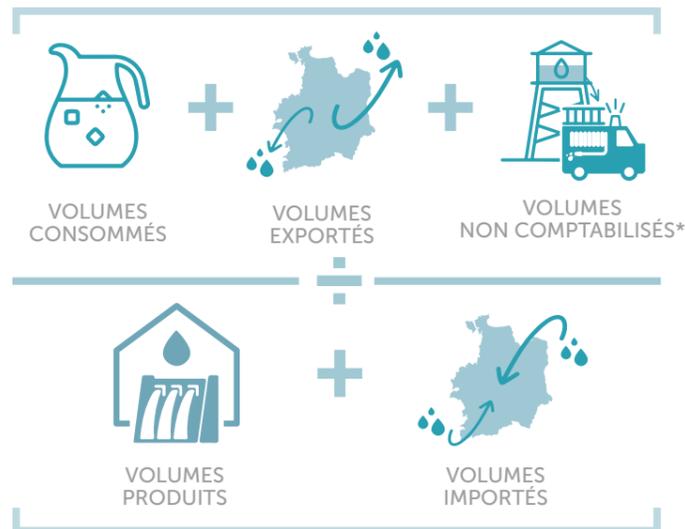
Le rendement

Le rendement des réseaux de distribution est de

87,2%

C'est donc **environ 13% de l'eau mise en distribution qui revient au milieu naturel sans passer par le consommateur.**

LE RENDEMENT DES RÉSEAUX (RPQS)



ÉVOLUTION DU RENDEMENT DES RÉSEAUX



La prise de conscience de l'importance de la gestion patrimoniale au cours de la dernière décennie en Ile-et-Vilaine conduit à des rendements largement supérieurs à la moyenne nationale (81,3%).*

Une amélioration des performances du réseau, est observée depuis 2018.

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition juin 2024, données 2022.

À l'échelle du département, les **pertes annuelles par fuites** représentent **7 948 000 m³** soit l'équivalent de la consommation d'eau d'une ville de **170 000 habitants**.

Les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés

L'indice linéaire de pertes et l'indice linéaire des volumes non comptés sont également des indicateurs pertinents pour évaluer la performance des réseaux.

DÉFINITIONS
Indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements

Indice linéaire des volumes non comptés = (pertes + consommations sans comptage estimé + volume de service) / longueur du réseau hors branchements

L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES SUR LE DÉPARTEMENT :

1,22 m³/km/j
(moyenne nationale : 3,7 m³/Km/j)*

L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUMES NON COMPTÉS SUR LE DÉPARTEMENT :

1,29 m³/km/j
(moyenne nationale : 3,3 m³/Km/j)*

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition juin 2024, données 2022.



INDICE LINÉAIRE DE PERTES



ÉVOLUTION DE L'INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS



Le maintien des performances (voire leur amélioration) dans les années à venir nécessite des travaux réguliers sur le réseau :

- Des opérations d'entretien pour réduire l'impact des fuites. La pose de compteurs de sectorisation permet de détecter et de réparer plus rapidement les ruptures de canalisations
- Des renouvellements de réseaux. Ces travaux devront intégrer une anticipation du pic de renouvellement du réseau.

LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE EN 2023

RENDEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION EN ILLE-ET-VILAINE

Moyenne pondérée	Médiane	Valeur Mini	Valeur Max
87,2%	86,4%	79,3%	96,8%

CONFORMITÉ AU DÉCRET « FUITE » DU 27 JANVIER 2012

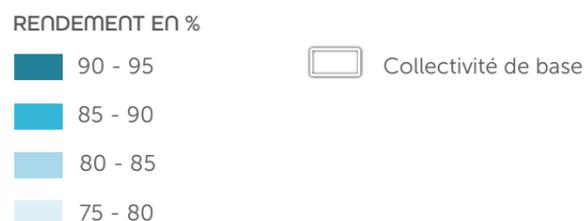
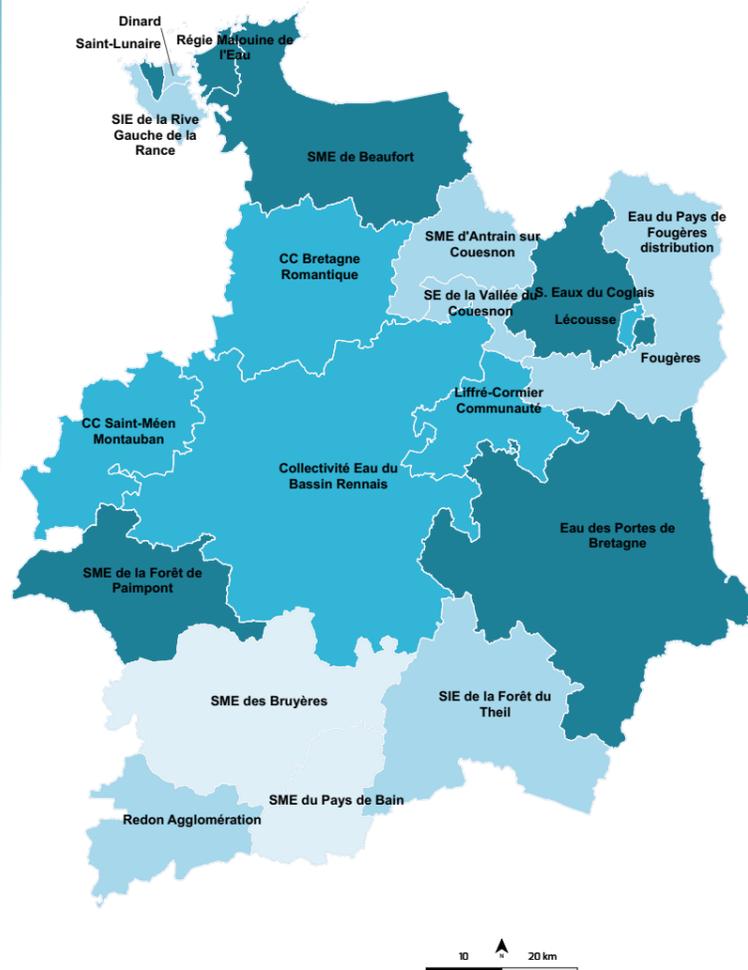
Toutes les collectivités sont conformes.

Plus de la moitié d'entre elles dépassent même l'objectif de rendement de 85%.

L'engagement 111 du Grenelle de l'environnement sur la limitation des pertes par fuites sur les réseaux d'eau potable est à l'origine du décret « fuites ». Ce dernier impose à tous les services d'eau le respect d'un rendement seuil (65% + 1/5 de l'indice linéaire de consommation). En cas de non respect, la collectivité doit établir un plan d'actions visant à réduire les fuites. Elle s'expose également à une majoration de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau.

2 collectivités ont un rendement inférieur à 80% contre 7 en 2019.

Les performances des collectivités distributrices



Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2023) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2025

Les différences de rendement sont fortement liées au caractère rural ou urbain, ainsi qu'à la présence de gros consommateurs. D'autres paramètres (état et renouvellement des réseaux, détection et gestion des fuites) expliquent les disparités entre les collectivités.

INDICE LINÉAIRE DE PERTES DES SERVICES D'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE (M³/J/KM)

Moyenne pondérée	Médiane	Valeur Mini	Valeur Max
1,22	1,04	0,35	4,12



Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2023) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2025

L'état d'un réseau, qu'il soit urbain ou rural, se caractérise par l'analyse conjointe des 2 indicateurs : rendement et indice linéaire de perte.

La gestion patrimoniale et la situation financière des collectivités en 2023

Le linéaire de réseaux

Depuis 2015, on observe une quasi stabilité du linéaire de réseau hors branchement sur le département. Or, sur la même période, on constate une progression de la densité d'abonnés et de l'indice linéaire de consommation (8%).

À tarifs équivalents, des recettes supplémentaires sont dégagées par km de réseau.

18 100
KM DE RÉSEAUX
D'EAU POTABLE

DONT 500 KM DE RÉSEAUX
DE TRANSPORT
APPARTENANT À NOS
ADHÉRENTS.

31
ABONNÉS/KM DE RÉSEAU
LA DENSITÉ MOYENNE D'ABONNÉS SUR LE
DÉPARTEMENT

8,4
M³/KM/JOUR
L'INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION MOYEN

DÉFINITION
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGR) est construit à partir de nombreux paramètres, déterminant l'état d'avancement des services dans leur connaissance patrimoniale et dans les dispositions prises en matière de gestion du patrimoine (mise en œuvre de programmes de renouvellement, etc.). Il est établi sur un maximum de 120 points. Les informations visées sont relatives à l'existence et à la mise à jour des plans des réseaux (sur 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (sur 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (sur 75 points).

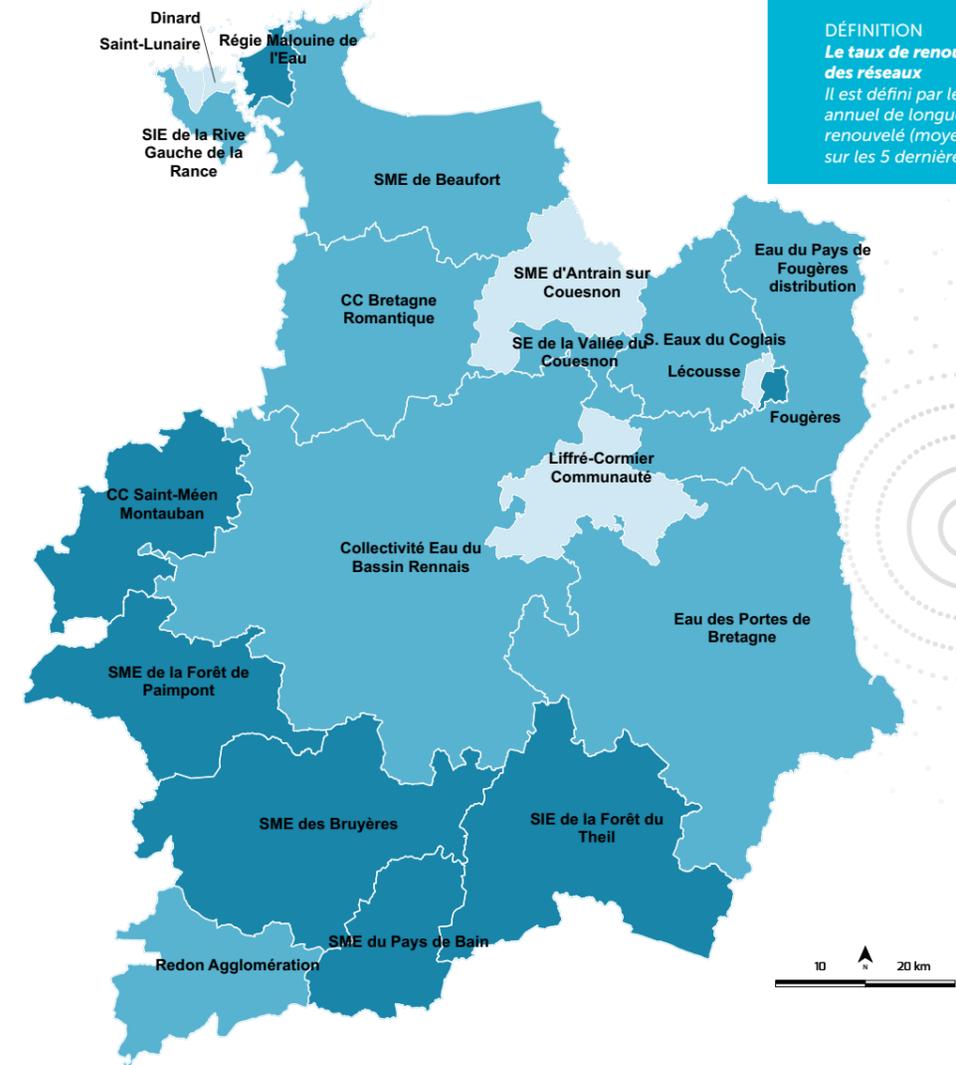
La connaissance du réseau

Les services d'eau potable doivent avoir un socle minimal de connaissances de leur réseau.

En Ile-et-Vilaine, l'ensemble des collectivités est dans l'excellence avec des indices entre 98 et 120 points. Cette bonne connaissance patrimoniale est indispensable pour définir une stratégie pertinente en matière de renouvellement de réseau et **pour investir « au bon moment, au bon endroit »**.

Le taux annuel moyen de renouvellement du réseau en Ile-et-Vilaine

DÉFINITION
Le **taux de renouvellement des réseaux** Il est défini par le pourcentage annuel de longueur de réseau renouvelé (moyenne calculée sur les 5 dernières années).



TAUX ANNUEL MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES (%)

TAUX DE RENOUVELLEMENT ANNUEL MOYEN (Moyenne calculée sur les 5 dernières années)

Moyenne pondérée	Médiane	Valeur Mini	Valeur Max
1,00%	0,89%	0,05%	1,98%

- 1 - 2,3
- 0,5 - 1
- 0 - 0,5
- Collectivité de base

Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2023) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2025

Le taux annuel moyen de renouvellement des réseaux des services d'eau du département est en hausse, et demeure supérieur à la moyenne nationale de 0,65%*.

Il s'établit à 1,00%.

Ce taux reste satisfaisant au vu des besoins actuels. Néanmoins, la situation est très variable selon les collectivités puisque 5 d'entre-elles ont un taux de renouvellement très insuffisant (<0,5%).

Dans les années à venir, pour maintenir nos bonnes performances des réseaux, les travaux de renouvellement devront progresser pour atteindre 1,25%. En 2023, le SMG Eau 35 a validé une aide financière au renouvellement des réseaux distributeurs pour les collectivités rurales.

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition juin 2024, données 2022.

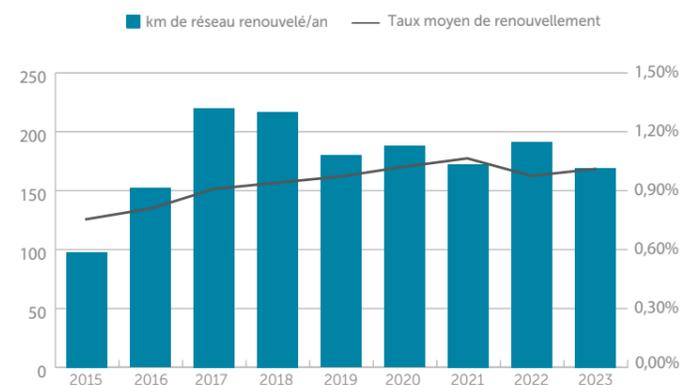
LA GESTION PATRIMONIALE ET LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS EN 2023

La gestion patrimoniale

L'enjeu d'aujourd'hui et des années à venir est la gestion du patrimoine de production et de distribution afin d'assurer la continuité du service pour les futures générations.

En Ille-et-Vilaine, la valeur à neuf de l'ensemble du patrimoine « eau potable » s'élève à 2,8 milliard d'euros hors taxe (Evaluation 2016), dont 86% pour le réseau avec branchements.

ÉVOLUTION DU TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT ET DU LINÉAIRE DE RÉSEAUX RENOUVELÉ PAR AN



Le linéaire de réseau remplacé en 2017 et 2018, environ 220 km/an, correspond à un taux de renouvellement de 1,25%/an. **Cet effort, qui permet un remplacement du réseau sur 80 années, doit être maintenu chaque année.** Or depuis 2019, le linéaire de canalisations renouvelées ne dépasse pas les 200 km sur le département.

Le financement des investissements

Ces dernières années, l'ensemble des services distributeurs d'eau dégageait une capacité d'autofinancement annuelle d'environ 20 millions d'€, soit moins d'1% de la valeur du patrimoine de distribution.

Il existe une inégalité liée au contexte territorial (secteur rural et secteur urbain). Une densité d'abonnés par km de réseau et un indice linéaire de consommation élevés sont deux atouts importants pour posséder des capacités financières suffisantes pour les investissements.

UN HABITANT DU MILIEU RURAL DOIT INVESTIR 3 FOIS + QU'UN HABITANT URBAIN POUR ENTREtenir ET RENOUVELER SON PATRIMOINE

Le financement du renouvellement des infrastructures dans les prochaines décennies est un enjeu majeur qui repose en grande partie sur le prix de l'eau. L'augmentation des tarifs de l'eau est un sujet sensible, pourtant, il est nécessaire de trouver l'adéquation entre le prix de l'eau et les besoins de renouvellement.

Le prix de l'eau potable en 2023

Que recouvre le prix de l'eau ?

LE COÛT DE L'EAU

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées est assuré par les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif. Ces services locaux se rémunèrent en répercutant leurs dépenses (investissement et fonctionnement) sur les abonnés. C'est le principe « l'eau paye l'eau ». Le prix de l'eau comprend :

- La fourniture de l'eau potable : actions de protection des ressources, production d'eau potable, traitement, transport, stockage, distribution, contrôles ;
- L'assainissement collectif : collecte, transport, traitement des eaux usées, traitement des boues, contrôles (pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif) ;
- Les taxes et redevances.

LA FACTURE DE L'EAU POTABLE

TVA 5,5%

SMG EAU 35

- 17 centimes d'euros / m³ consommé
- Fixé par délibération chaque année
- Finance les investissements de sécurisation du département

REDEVANCE POUR L'AGENCE DE L'EAU

- Redevance pollution : 30 centimes d'euros / m³ consommé
- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : 3,3 centimes d'euros / m³ prélevé
- Aide aux actions pour l'eau

PART POUR LA COLLECTIVITÉ

- Constitué d'une part fixe (abonnement) et d'une part proportionnelle aux volumes consommés
- Fixé par délibération chaque année
- Finance les investissements nécessaires
- Gestion du service de l'eau dans le cas des régies

PART POUR L'EXPLOITANT (SAUF RÉGIE)

- Constitué d'une part fixe (abonnement) et d'une part proportionnelle aux volumes consommés
- Fixé par les conditions d'actualisation du contrat
- Destinée à la gestion du service de l'eau

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

- Variable selon le type d'assainissement : collectif ou individuel
- Non décrit dans ce document

LES DIFFÉRENTS MODES DE FINANCEMENT :

AUTOFINANCEMENT

Il doit être la principale source de financement de l'entretien et du renouvellement des équipements existants

EMPRUNTS

Réservés aux nouveaux équipements, une nouvelle recette doit être prévue pour assurer son remboursement.

LE PRIX DE L'EAU POTABLE EN 2023

Une conséquence de la loi NOTRe dans le département, 47 tarifs d'eau potable différents pour 21 collectivités distributrices. La réduction des écarts de tarifs passera par une harmonisation des tarifs qui est attendue au sein des collectivités dans les années à venir.

DÉFINITION
Toutes les données de prix au m³ sont calculées pour un abonné consommant 120 m³ par an. Les prix sont présentés TTC, hors assainissement, avec redevances. Les moyennes sont pondérées en fonction des volumes vendus.

L'analyse des prix de l'eau potable sur le département

LE PRIX MOYEN SUR LE DÉPARTEMENT

Une stabilisation du prix départemental moyen de l'eau entre 2023 et 2024.

LE PRIX MOYEN PONDÉRÉ DE L'EAU POTABLE POUR LES ABONNÉS D'ILLE-ET-VILAINE

AU 01/01/2023 EST DE 2,65 €/M³

AU 01/01/2024 EST DE 2,68 €/M³

(Prix TTC avec redevances Agence, hors assainissement).

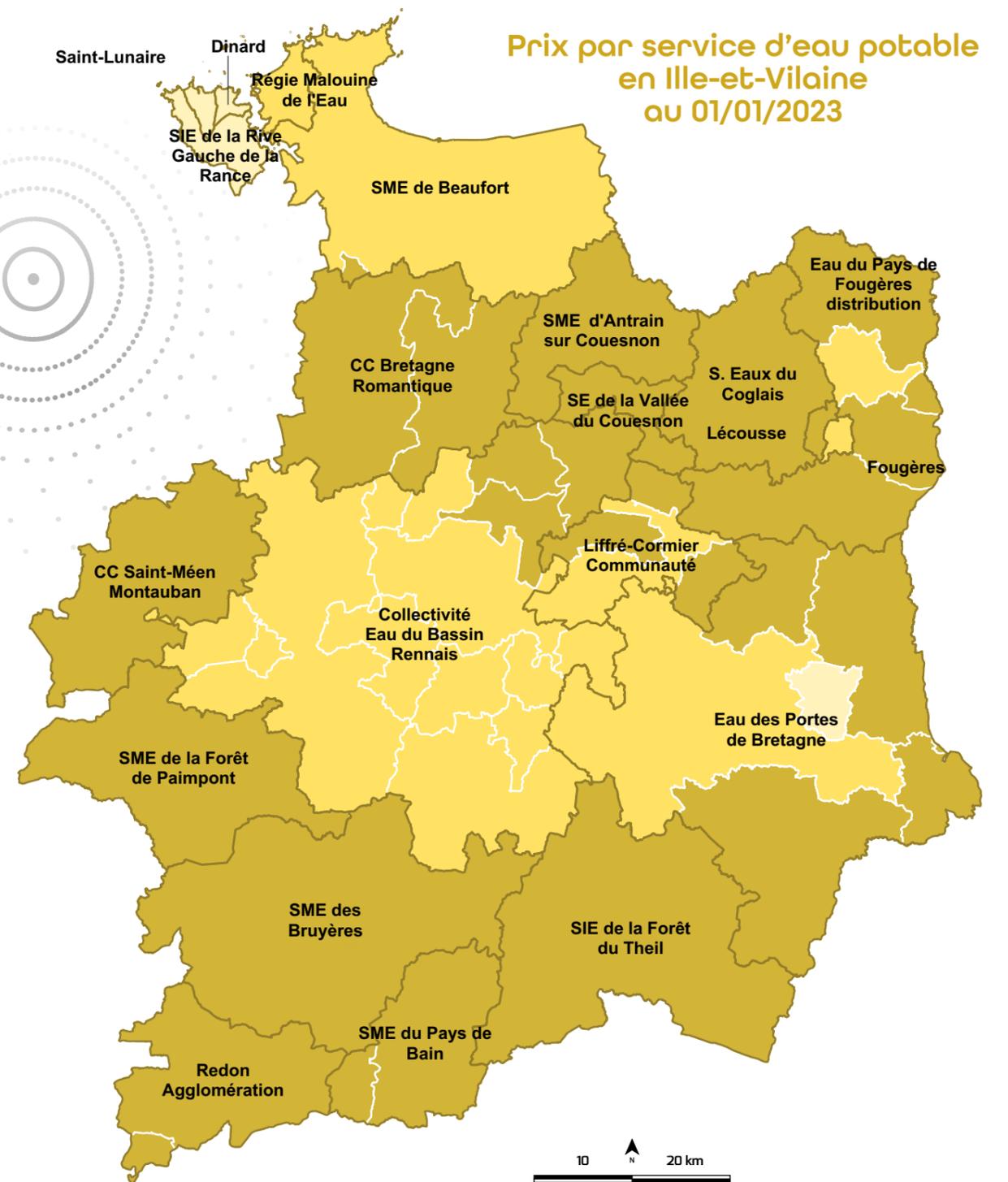
MOYENNE NATIONALE : 2,21 €/M³

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition juin 2024, données 2022.

LES VARIATIONS DE PRIX ENTRE LES COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES

ANNÉE	PRIX EN € (BASE 120 M3)	Moyen	Médian	Minimum	Maximum
2023	Ille-et-Vilaine	2,65	2,80	1,77	3,32
	Groupe Rural	2,89	3,01	2,39	3,32
	Groupe mixte urbain	2,52	2,61	1,77	2,94
2024	Ille-et-Vilaine	2,68	2,93	1,96	3,64
	Groupe Rural	2,98	3,13	2,38	3,64
	Groupe mixte urbain	2,52	2,54	1,96	3,11

Le prix de l'eau est plus élevé dans les collectivités rurales, en moyenne, 20% de plus par rapport aux collectivités urbaines. Ceci s'explique, en partie, par un linéaire de réseau par abonné plus important en milieu rural.



PRIX DE L'EAU POTABLE (€/M³/J) POUR LA FACTURE D'UN USAGER CONSOMMANT 120 M³ (TTC ET REDEVANCES COMPRIS)

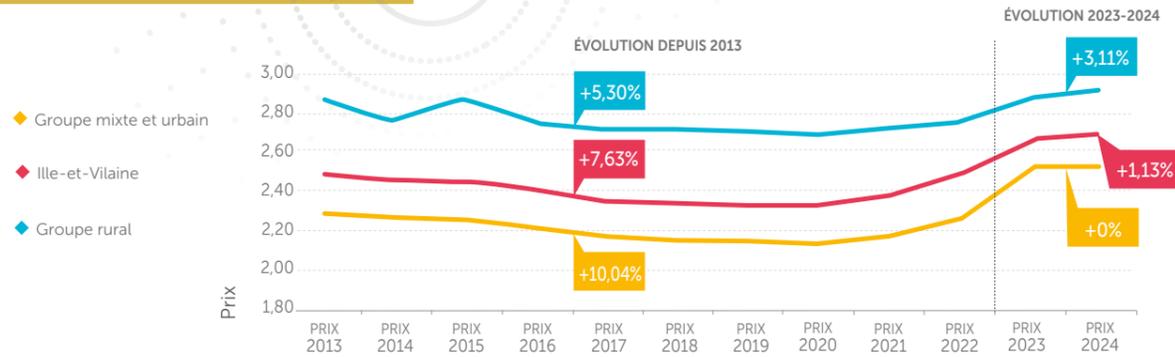
- 2,75 - 3,35
- 2,25 - 2,75
- 1,75 - 2,25
- Entité tarifaire
- Collectivité de base

Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2023) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2024

LE PRIX DE L'EAU POTABLE EN 2023

L'évolution du prix de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

ÉVOLUTION DU PRIX MOYEN DE L'EAU PAR CATÉGORIE DEPUIS 2013



En 2024, la hausse du prix moyen de l'eau en Ille-et-Vilaine se poursuit dans une moindre mesure.

L'augmentation de 2023 concernait de façon équitable les secteurs ruraux et urbains. En 2024, seul le secteur rural montre une hausse homogène de ses tarifs.

En 2024, 43% des breilliens ont connu une augmentation de leur prix en eau potable. Ils habitent exclusivement dans les territoires ruraux. Ils sont le même nombre à avoir connu une baisse de leur tarif et ces derniers sont principalement localisés sur les secteurs urbains. En moyenne, les secteurs ruraux ont connu une augmentation de leurs tarifs de 3%, alors qu'ils ont stagné en milieu urbain.

Sachant que la baisse de 2% du prix moyen de la Collectivité eau du bassin rennais, masque la hausse de certaines collectivités urbaines.

Il est important de veiller à ce que le prix de l'eau soit le plus juste.

C'est-à-dire qu'il permette aux consommateurs d'aujourd'hui d'avoir accès à un service de qualité tout en le préservant pour les générations futures.

22% DE LA POPULATION

Payent leur eau potable plus de 3€ le m³.

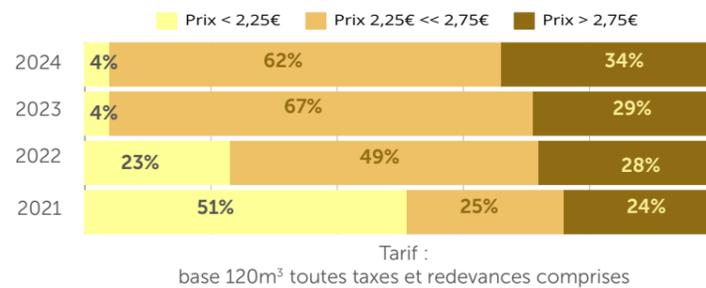
Ils étaient
16% en 2023
4% en 2020

Proportion de la population par classe de prix

En 2024, 4 collectivités conservent un prix de l'eau potable inférieur à 2,25€/m³. Comme en 2023, et ce sont les mêmes collectivités.

Les 2/3 de la population sont concernés par un tarif compris entre 2,25 et 2,75€/m³. On y trouve l'ensemble de la population de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Le tarif le plus élevé a fortement augmenté en 2024. Il est passé de 3,32€/m³ à 3,64€/m³ soit une hausse de 9,6%.



Agir ensemble

pour les personnes en situation fragile



LA TARIFICATION SOCIALE

La loi Brottes de 2013 permet des expérimentations pour la mise en place d'une tarification sociale. Le dispositif peut se traduire par la gratuité des premiers mètres cubes, la mise en place de tarifs réduits ou progressifs, ou encore par des aides au règlement des impayés. Il peut aussi prendre la forme d'un « chèque eau ». Plusieurs collectivités dont la CEBR et Liffré se sont engagées dans ces démarches.

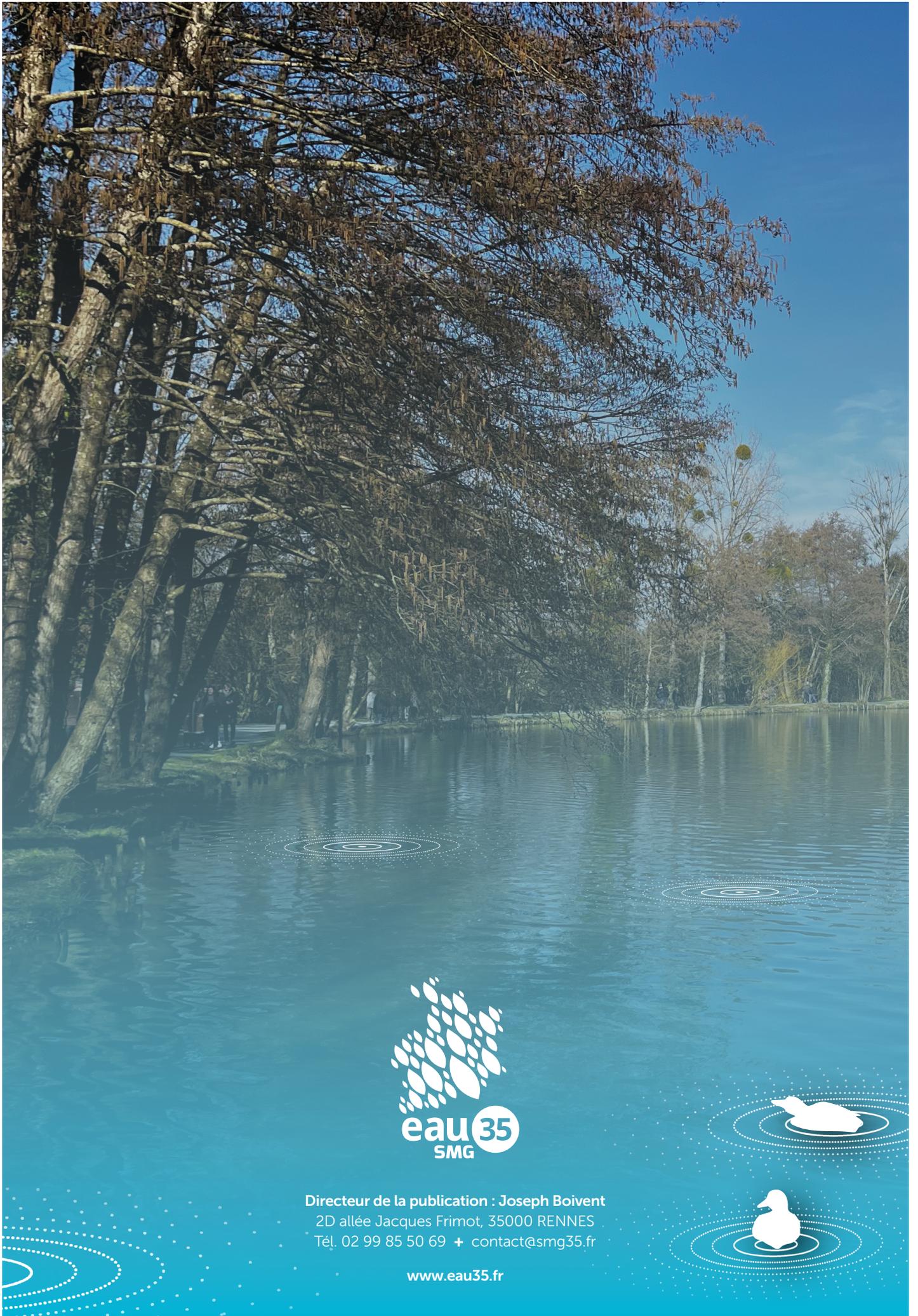
LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La loi Oudin-Santini autorise les collectivités, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

8 collectivités territoriales de l'eau potable appliquant le 1% solidarité ont été recensées dans le département.

Ce dispositif est un levier précieux pour la mise en œuvre de projets de coopération décentralisée. En 2022, il a permis de mobiliser 70 000 € pour la réalisation et la réhabilitation d'ouvrages (puits, forage, réservoir,...) ou pour l'équipement en eau de bâtiments publics (dispensaire, école,...). Ces travaux sont quasi-exclusivement réalisés en Afrique (Burkina Faso, Togo, Niger, Mali et Rwanda). 1 collectivité envoie des dons vers le Cambodge.

Agir ensemble pour aujourd'hui pour demain pour tous



Directeur de la publication : Joseph Boivent
2D allée Jacques Frimot, 35000 RENNES
Tél. 02 99 85 50 69 + contact@smg35.fr

www.eau35.fr